



La Gazette

DE L'ÎLE-AUX-MOINES

JUILLET 2023 • N°45

Retour en images



© Annie Mouchot

Joyeux Noël!

Toute occasion est bonne pour organiser une fête et resserrer les liens humains à la résidence Léon Vinet.

Un déjeuner de Noël a donc été préparé le 15 décembre dernier. Étaient présent-es: les résident-es, le personnel, la directrice Nadège Boixel, la médecin Christine Hochard et la première adjointe Marie-Paule Bellégo. S'en est suivi la diffusion d'un diaporama retraçant les beaux moments passés ensemble en 2022.

Rendez-vous page 19 pour découvrir la nouvelle association iloise - LALVI - au service des habitants de l'EHPAD de la résidence Léon Vinet.



L'école Saint-Joseph au temps de la préhistoire

En décembre, les 18 élèves de l'école Saint-Joseph ont travaillé pendant 5 séances avec l'artiste plasticienne Liz Herrera sur "L'art à la préhistoire" autour de la découverte de l'enceinte mégalithique de Kergonan. L'exposition au Rinville en mai dernier était le résultat de ce beau travail "Dans les traces du passé".

Dans le prolongement de ce projet, les enfants ont visité le 11 avril la Maison des mégalithes et le Musée de la Préhistoire de Carnac. Une belle aventure où ils étaient véritablement acteur-rices de leurs découvertes.

Pour achever cette animation, une visite du Cairn de Gavrinis a été organisée en juin pour les élèves de grande section et primaire.



Les vieux retournent à l'école

« Tu pourras écrire ça en légende de cette photo » m'a glissé Gilbert Ehanho en souriant. Ces anciens parents d'élèves continuent de s'investir pour l'école même si leurs enfants l'ont quittée il y a bien longtemps. Les fonds récoltés à la Fête de la Mer, lors de la Semaine du Golfe et au cours d'autres événements, ainsi que toutes les locations de tentes, barnums, tables, bancs (montage et démontage compris) sont destinés à l'école Saint-Joseph. De quoi payer l'électricité, faire des travaux, acheter du matériel informatique... Sans oublier l'entretien des jardins de l'école et de sa cantine.

Alors merci à vous pour votre temps, votre générosité, vos sourires et vos rires si communicatifs.

Les enfants (jeunes et plus vieux) de l'Île



Tombola Kin-ball

Lors du weekend de l'Ascension, le club de Kin-ball de l'Île-aux-Moines vendait des billets pour sa tombola, ainsi que des parts de gâteaux.

L'argent récolté servira à couvrir les frais de déplacements, ainsi qu'un stage à Munich où ils sont invités. Cette belle rencontre franco-allemande donne des envies de voyage aux jeunes Îlois. À vos porte-monnaies, ils ont besoin de nous pour réaliser leurs projets !!!





Un hiver terminé, un été qui arrive...

Ce semestre s'en est allé avec son lot d'événements qui ont affecté nos vies individuelles et collectives.

Trois disparitions auront créé la sidération et l'émoi collectifs. La mort de Gildas Poulouin, adjoint aux travaux, qui semblait avoir guéri de son cancer. Il a finalement été terrassé en quatre jours. Fredo Briel, notre « taxi », a été emporté du même mal. Et l'annonce de la disparition tragique de Timothée Bellégo a vu une chape de plomb enfouir l'île sous la tristesse.

Le cours de la vie s'est interrompu pour dire notre solidarité.

Devant la faiblesse des mots, seules la présence et l'attention portées aux familles peuvent susciter réconfort. À ces occasions tragiques, l'île fait indéniablement communauté.

Une communauté riche d'une histoire, celle dont on hérite, celle que l'on continue à construire.

Histoire qui laisse des traces, comme celles de nos mégalithes, témoins d'une culture largement méconnue... L'acquisition de la parcelle manquant à la compréhension complète du cromlec'h est enfin en cours de réalisation. Nous sommes satisfaits que cet achat coïncide avec l'avancée de la démarche de reconnaissance au patrimoine mondial de l'Unesco de nos sites mégalithiques espérée pour 2025.

L'occupation des hommes a forgé notre paysage. Leur activité, leurs observations ont baptisé les lieux-dits, les champs. Autant de repères bien suffisants pour organiser la vie d'une population stable. En deux mille

vingt-trois, la toponymie bretonne, si utile dans une société rurale n'est plus assez efficace. Le législateur a créé l'obligation de la réalisation de l'adressage sur tout le territoire. L'énorme travail a consisté à repérer chacune de nos maisons, à délimiter les voies sur lesquelles elles sont construites et à procéder à l'identification de ces dernières, en les nommant (odonymie) dans l'impérative contrainte de veiller à l'unicité de l'utilisation des noms. Nous avons été mus par la volonté de ne perdre aucun nom de nos quartiers, lieux-dits qui font partie de notre patrimoine. Comme le font nos ruelles et maisons typiques. Avec la suppression des lignes aériennes et la réfection des revêtements de la rue du Couvent et de la ruelle de la Forge, nous avons rénové l'ensemble des voies et des places accédant au bourg. La réfection de l'éclairage public est quasiment terminée sur l'ensemble de l'île et nous escomptons une économie de 41 % de notre consommation électrique.

Le remplacement des lampadaires au profit de bornes basses a aussi accompagné la rénovation complète des voiries et aménagements du lotissement du Vieux Moulin qui n'avait bénéficié d'aucune intervention depuis sa création. Les lauréats du concours d'architectes pour la construction des salles du Prado vont être connus début juillet. Les studios qui abritent le logement des gendarmes sont enfin livrés... Il n'y a pas de doute, voici l'été arrivé.

Pour chacun de nous, la réalité peut être bien différente : temps d'intense activité professionnelle pour les uns, de loisirs, de recherche de repos, de ressourcement, temps privilégié de rencontres pour les autres... Nos attentions, notre civisme feront de cet été un bon été.

Le maire, Philippe le Bérigot



Centre de loisirs

Vivement l'été !

Été

Les grandes vacances sont bientôt là, et à l'heure où la Gazette paraîtra, les inscriptions au centre de loisirs seront terminées ; il sera malgré tout possible d'accueillir vos enfants à la dernière minute selon notre capacité d'accueil. Au programme cette année, les parties de pêche, les chasses aux trésors, les tournois de foot sans oublier les stages de voile pour les enfants à partir de 7 ans !

Hiver

Revenons sur ce début d'année 2023. Aux vacances de février, ils étaient 25 en tout à avoir pu participer aux activités. Le défilé déguisé du mardi gras a toujours autant de succès ! Nous en avons profité pour aller rendre visite aux résidents de l'EHPAD où un succulent goûter a été offert aux enfants.

Printemps

Lors des congés de Pâques, ce sont quelque 61 vacanciers qui sont passés par le centre de loisirs. La semaine du 24 au 28 avril a battu tous les records au niveau de la fréquentation ! Nous étions complets tous les jours ! La sortie au parc « Le p'tit délire » a plu à tous



Randonnée sur l'Île le 3 mai dernier.



Sortie au parc de loisirs Le P'tit Délire.

mais la plus grosse fréquentation a été l'initiation au biathlon-laser, activité encadrée par un éducateur de Profession « Sport 56 ». À noter que le centre

de loisirs était ouvert 3 semaines, pour permettre aussi aux enfants de la zone C de venir s'épanouir et se divertir en notre compagnie. En souvenir, voici une photo d'une randonnée sur l'Île réalisée le mercredi 3 mai avec un petit groupe de 15 enfants ultra-motivés qui a fait un joli bout de chemin, en partant du Rinville pour aller jusqu'au dolmen ! Nous étions tous ravis et exténués à notre retour ! J'espère vous voir encore plus nombreux à jouer, courir, naviguer et je vous souhaite à tous un très bel été 2023 ! À très vite le plaisir de vous ouvrir les portes du centre de loisirs.

*Anne-cécile Joubaud,
directrice du centre de loisirs*

Un mois de décembre festif pour les Îlois

Des décorations vieillissantes et énergivores nous ont conduits à repenser les illuminations de la place du Marché pour faire de ce Noël un moment unique et magique.

Pour ce faire, la mairie a investi dans de nouvelles guirlandes et éclairages.

Pour ouvrir cette période de fêtes, le lancement des illuminations a été fixé au vendredi 9 décembre en collaboration avec le Comité des fêtes, qui offrait le vin chaud et une surprise à la population.

La semaine précédente Christophe, Hélène, Lionel et Jean-Claude avaient mis beaucoup d'énergie à installer tous ces mètres de lumière sur les arbres, façades et autres...

Un moment unique, une parenthèse enchantée dans ces premiers frimas de l'hiver, lorsque les elfes illuminées et scintillantes sont apparues comme par magie sur leurs échasses. Leurs déambulations les ont menées jusqu'à l'EHPAD afin que les résidents puissent également en profiter.

Les enfants de l'école avec Bénédicte, Armelle et Lucie nous ont ravis et émus en interprétant plusieurs chants de Noël. Pour clore cette soirée un vin chaud a été servi pendant que Sophie, Céline et Nelly chantaient et déambulaient parmi nos habitants émerveillés.

Un vrai moment de partage entre Îlois.

Le 14 décembre : le repas des aînés

Offert par le CCAS, il a été servi sur le Jules Verne mis à disposition par la société Izenah que nous remercions vivement pour sa collaboration lors de nos événements (Téléthon, promenade des résidents de l'EHPAD, déjeuner de Noël). Le repas confectionné par Le Porho Traiteur a rencontré un vif succès.

16 décembre : paniers

Des paniers ont été distribués aux personnes malades ou dans l'incapacité de venir pour le déjeuner sur le bateau.

15 décembre : le passage du Père-Noël à la Mairie

Le jeudi 15 décembre 2022 vers 18h, la Mairie accueillait les enfants de l'Île à l'occasion du traditionnel arbre de Noël.

Les enfants et leurs familles ont d'abord assisté à un spectacle mêlant contes, danse et théâtre, interprété par deux artistes originaires de Saint-Martin-sur-Oust dans le Morbihan, Diane Cavéro (danseuse) et Loïc Delattre (comédien). Avec son décor soigné leur représentation « Les sept contes d'Avant Noël » a remporté un franc succès auprès du jeune public et de leurs parents.

Le Père Noël a ensuite fait son entrée avec une hotte remplie de cadeaux !

Pas moins de 39 enfants, des nouveaux aux 6^{èmes}, ont eu le droit à un joli livre, une brioche de la boulangerie de l'Île-aux-Moines, un fruit et du chocolat.



La soirée s'est achevée par un pot de l'amitié avec une dégustation de jus de pomme et de cidre îlois élaborés par l'association Bourus.

Un grand merci à tous ceux qui auront

fait de ce Noël un moment magique : Studio Cavero-Delattre, Céline, Annie, Jacques, Evelyne...

La commission Jeunesse

17 décembre : vœux, avant première, concours

Le Maire a présenté ses vœux à la population lors de la projection en avant première du film *Monsieur Constant* en présence de son réalisateur Alan Simon et de l'acteur principal Jean Claude Drouot qui fêtait son anniversaire ce même jour. Un magnifique buffet, un verre de l'amitié, et un gâteau d'anniversaire venaient clore cette après-midi.

En parallèle de toutes ces festivités, un concours des illuminations de Noël a été organisé. Le jury s'est promené le 28 décembre pour faire le tour des maisons et commerces inscrits en mairie. La remise des prix a eu lieu lors de la réunion publique. Des bons d'achats Jardi+ ont récompensé les gagnants.

Maisons : Estelle Baucher et Guillaume Briel, Maguite et Bernard Bellégo, Yanne et Jean-Philippe Riguidel, Joëlle et Daniel Marquet.

Commerces : Pharmacie Baron, Mary Boat trip, Les Embruns.



Nous vous espérons plus nombreux cette année afin de rendre cette période de fêtes extraordinaire et pleine de nouvelles surprises.

Maryse Cohen

Cessez le feu !

Que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre, est-il autorisé de brûler des déchets verts dans son jardin ?

Pour des raisons à la fois de sécurité, de santé et environnementales, brûler ses déchets verts (secs ou humides) dans son jardin, que ce soit par le biais d'un incinérateur ou à l'air libre, est interdit, quel que soit le mode d'incinération.

En effet, les déchets verts humides dégagent des substances très toxiques pour les êtres vivants comme pour l'environnement (des particules fines notamment) : 50 kg de déchets ainsi incinérés correspondent à l'impact environnemental d'un poids lourd roulant sur une centaine de km.

Sont donc interdits toute l'année :

Les feux sur les plages.

L'incinération des déchets verts par les particuliers, que ce soit à l'air libre ou dans des incinérateurs.

Les lâchers de lanternes volantes.

Sont autorisés toute l'année :

Les feux pour méchouis et les barbecues dans des jardins attenants à des habitations. Les incinérations sur déclaration d'espèces exotiques envahissantes et déclarées comme telles.

Les incinérations de végétaux parasités par des organismes nuisibles après autorisations de la DDTM sur avis de la DRAAF.

Les feux festifs sur déclaration et autorisation municipale (type feu de la Saint- Jean).

Une interdiction des feux autorisés ci-dessus peut être prononcée par le préfet en cas d'épisode de pollution de l'air.



Que risque-t-on dans le cas d'une incinération ainsi interdite ?

Outre le fait que la combustion peut causer des troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie,

enfreindre cette interdiction peut vous conduire à payer une amende de 450 € et à engager votre responsabilité civile pour troubles de voisinage en raison de nuisances olfactives.

En revanche, vous pouvez utiliser vos déchets verts en paillage ou en compost individuel. Vous pouvez également les déposer en respectant les règles mises en place par la commune (Penhap).

Jacques Bathiat, adjoint

Évacuation des épaves automobiles et scooters

En octobre 2022 nous avons pu évacuer de l'Île 118 embarcations (planches, barques, dériveurs, bateaux à moteur) avec l'aide de l'APER et de la DDTM pour déconstruction et recyclage dans un centre spécialisé du Morbihan. Cette année, nous nous attaquons aux épaves automobiles qui parsèment l'Île, importantes sources potentielles de pollution, que nous souhaitons évacuer fin octobre / début novembre. La date dépendra des entreprises en charge du transport et de la déconstruction.



Le coût pour une automobile est évalué entre 150 et 200 € ; la commune a décidé de prendre en charge exceptionnellement – et uniquement pour cette

opération – 100 € par automobile, ce qui permettra de réduire considérablement le coût pour les propriétaires d'épaves. À ce jour, 14 épaves ont été identifiées avec des cartes grises. N'hésitez pas à y adjoindre un véhicule dont vous voulez vous séparer.

Nous proposons également d'évacuer vos épaves de scooters. Merci de faire votre demande en mairie au plus tard pour le 15 septembre 2023. Un formulaire est disponible.

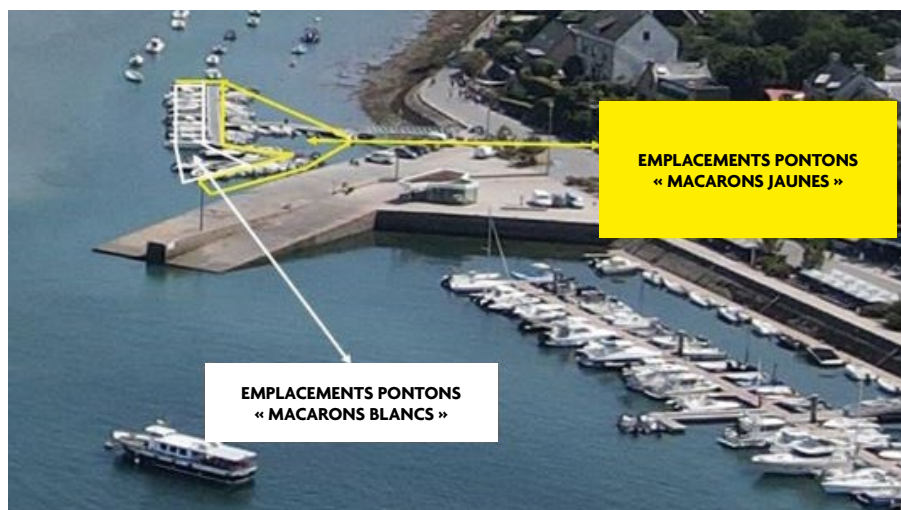
Jacques Bathiat, adjoint

Ponton des Îlois du Lério : comment ça fonctionne ?

Le département a concédé la gestion du port à la Compagnie des Ports du Morbihan, et la commune entretient les meilleures relations avec celle-ci afin que la gestion de l'équipement s'adapte aux particularités d'une vie insulaire. Notre port est bien plus qu'un port de plaisance, c'est l'entrée de notre île, l'endroit qui permet d'apporter une réponse à notre discontinuité territoriale. La commune est en permanence associée à la gestion d'un service au public et aux besoins des Îlois. Une illustration est l'attribution d'un ponton dédié aux insulaires. Depuis le milieu de l'année dernière, la Compagnie des ports du Morbihan et des élus de la commune ont travaillé ensemble ainsi qu'avec des Îlois résidant à l'année sur la commune de

manière à clarifier les règles d'attribution du ponton Lério, communément appelé "pontons îlois". Les conditions d'accès et d'utilisa-

tion du ponton îlois du Lério doivent répondre à sa raison d'être : permettre autant que possible aux résidents permanents et reconnus comme tels, posses-



seurs d'une embarcation à moteur d'une longueur limitée, d'accéder à toute heure et en toute saison au continent.

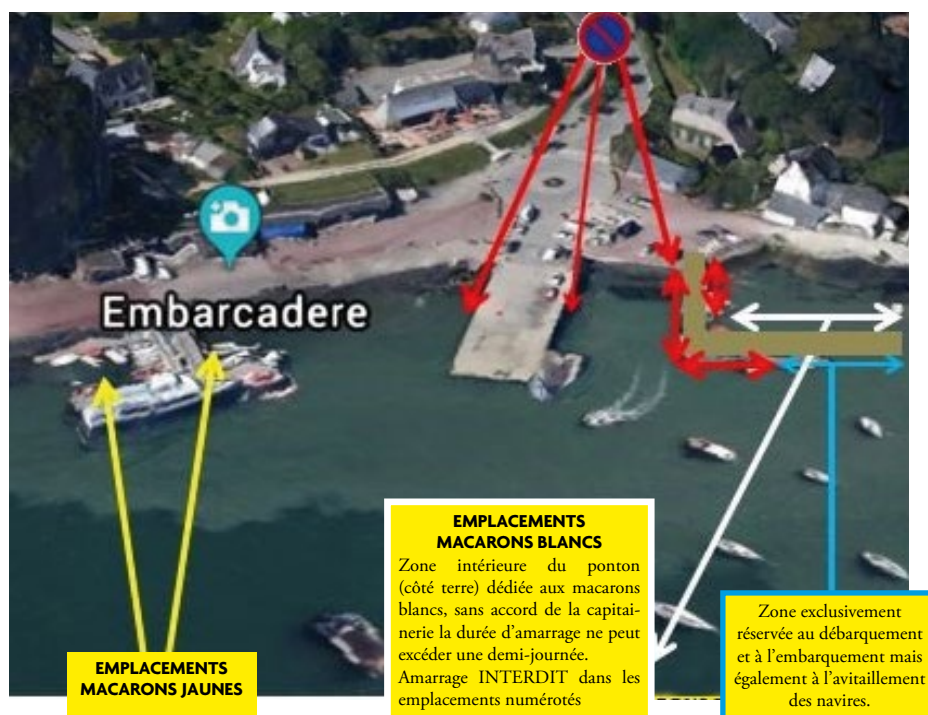
Le ponton îlois concerné par ce règlement est constitué de la zone extérieure dite "Catways" avec n° d'emplacement dédié et de la zone intérieure dite "Annexes" côté cale du Grand Pont à gauche de la passerelle.

Les modalités d'attribution

Les contrats passés avec la Cie sont conclus pour une durée d'une année civile (1^{er} janvier - 31 décembre). Ils ne sont pas renouvelables tacitement. Une commission d'attribution se réunit, a minima, une fois par an pour statuer sur le renouvellement des contrats et, le cas échéant, pour statuer sur l'attribution d'une place à des demandeurs sur liste d'attente. Cette commission est constituée de représentants du gestionnaire, la Compagnie des ports du Morbihan, de représentants de la municipalité de l'Île-aux-Moines et de 3 représentants choisis parmi les résidents permanents de l'Île-aux-Moines. Elle statue en fonction des éléments soumis par la commune et la Compagnie des ports du Morbihan et ses décisions sont souveraines.

Amarrage des bateaux sur la zone de Port-Blanc

Les bateaux amarrés en dehors de leurs zones respectives seront remorqués aux frais du propriétaire.



Les règles d'attributions et d'utilisation

Dimensions et type des bateaux :

- Emplacements Catways: longueur maximale: 7,49 m (Catégorie D). Largeur maximale = 2,70 m. Bateau moteur.

- Emplacements Annexes: longueur maximale (sans moteur) = 5,00 m. Largeur maximale = 2,30 m. Bateau moteur.

Statut des propriétaires ouvrant droit :

- Emplacements sur Catways: détenteurs de la carte jaune (particuliers et professionnels)

- Emplacements Annexes: détenteurs de la carte jaune (particuliers et professionnels) et professionnels travaillant sur l'Île 6 mois minimum.

- La location ou le prêt des bateaux sur les emplacements du ponton îlois sont strictement interdits.

Statut des copropriétaires: seuls les copropriétaires détenteurs de la carte jaune peuvent utiliser le bateau sur ce ponton.

Nombre de bateaux: un seul bateau par foyer fiscal ou par professionnel.

Modalités tarifaires et contractuelles

Modalités tarifaires appliquées :

- Contrat annuel :

Pour les personnes titulaires de la carte jaune, les tarifs suivants sont appliqués :

Annexes: tarif ponton annexes

Catways: tarif public Lério

Pour les professionnels non-détenteurs de la carte jaune travaillant sur l'Île 6 mois minimum, le tarif appliqué pour les annexes est le tarif public Lério moins 8 %.

- Contrat mensuel :

Le tarif appliqué est le tarif public mensuel Lério.

Pour les professionnels non-détenteurs de la carte jaune travaillant sur l'Île 6 mois minimum, le tarif appliqué est le tarif public mensuel Lério moins 8 %.

Modalités contractuelles proposées :

Uniquement des contrats non tacitement reconductibles. Les contrats sont donc conclus pour une durée d'une année civile (1^{er} janvier - 31 décembre). En cas d'absence momentanée d'un bateau îlois constatée par l'adjoint au maire en charge des ports et par la capitainerie, cette dernière aura la possibilité de proposer un contrat mensuel provisoire, en priorité aux personnes sur la liste d'attente carte jaune, puis, en l'absence, au reste de la liste d'attente.

Les pratiques à respecter

Durée maximale de stationnement du bateau côté Port-Blanc :

Côté gare maritime - macarons jaunes: un jour maximum.

Côté pontons plaisance - macarons blancs: une demi-journée (matinée ou après-midi)

Pour une durée supérieure il conviendra d'en demander l'autorisation à la capitainerie.

Bateaux non utilisés ("ventouses") :

En cas de non-utilisation durable du bateau, le port proposera au plaisancier îlois de déplacer son bateau à terre ou sur corps-mort.

En cas de non-utilisation avérée par le titulaire durant toute l'année, la commission d'attribution pourra décider une non-reconduction du contrat l'année suivante.

Tout non-respect du présent règlement intérieur pourra entraîner la résiliation immédiate du contrat ou son non-renouvellement.

Jacques Bathiat, adjoint

Réorganisation des circulations à la cale du Grand Pont au port

Au cours de l'année 2022, un camion-benne en attente de la barge pour repartir sur le continent, a heurté un réverbère de plusieurs centaines de kilos qui est tombé le long du muret de la grande cale au port du Lério. Si cet accident n'a heureusement fait aucune victime (si on exclut le réverbère), les conséquences auraient certainement été très graves si les visiteurs avaient été plus nombreux. Ce n'est pas exagéré de dire que nous avons frôlé le drame.

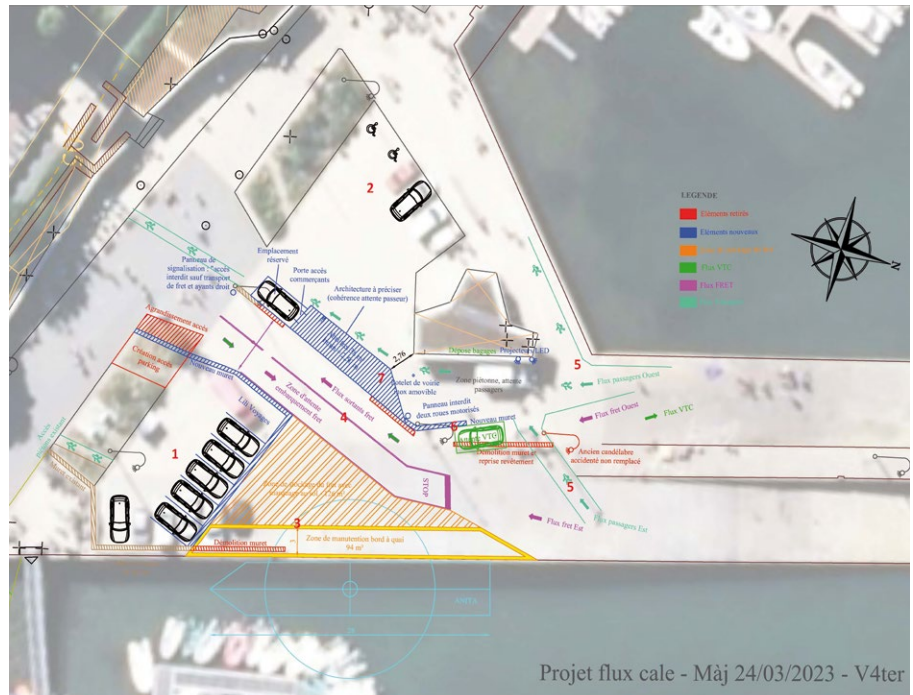
Cet incident a mis en évidence l'existence de flux hétéroclites se mélangeant sur cette cale, porte d'accès principale de l'île: automobiles, camions, vélos, piétons, matériaux et marchandises... La Compagnie des Ports du Morbihan, concessionnaire du port et donc de cette zone, a proposé de la réorganiser.

Ce projet, qui sera déposé fin 2023, a fait l'objet de concertations multiples de la part de la Compagnie des Ports du Morbihan, notamment avec la commune, la compagnie Izenah, les taxis et les transporteurs.

Les changements (photo ci-contre) :

1. Le parking de 5 places proche du ponton îlois sera déplacé de manière à ce que l'entrée et la sortie se fasse directement depuis la rue, juste après les containers enterrés. Il comportera 6 places, plus une place pour le minibus Lilly Voyages. Le muret le long du quai de l'actuel parking sera détruit.

2. Le parking de 5 places derrière l'attente passagers est maintenu avec 2 places pour personnes à mobilité réduite et 2 places pour la recharge de



Projet flux cale - Mâj 24/03/2023 - V4ter

véhicules électriques.

3. Une zone de stockage du fret à l'air libre d'environ 126 m² sera créé plus une zone de manutention bord à quai de 94 m² destinée essentiellement aux barges de matériaux en vrac.

4. Par marquage au sol les flux de véhicules arrivant et sortant seront canalisés du côté de la zone de fret. Ces véhicules ne pourront plus passer de l'autre côté (blocage).

5. Par marquage au sol les piétons seront dirigés vers le côté attente passagers.

6. Le muret face à l'attente passagers sera détruit pour être reconstruit plus proche de l'attente passager afin de laisser la place aux taxis (VTC).

7. Ultérieurement une zone abritée de

dépense du fret plus fragile sera créée côté attente passager avec une place réservée permettant à un véhicule de venir charger (durée réduite bien sûr).

8. Le stationnement des scooters et vélos au niveau de ces zones, notamment au niveau des murets ne sera plus toléré.

Par ailleurs une réflexion est en cours quant au stationnement des scooters qui devient de plus en plus difficile quelle que soit la période de l'année. Les premiers tests doivent intervenir l'hiver prochain.

N'hésitez pas à nous contacter en mairie si vous souhaitez des précisions.

Jacques Bathiat, adjoint

Décollons les ventouses du port

Chacun a le droit de laisser stationner sa carriole, son vélo ou son scooter au port, un maximum de **3 semaines (21 jours)** ; au-delà ils pourront être emmenés en fourrière ou être immobilisés sur place. Dans ce cas une amende et des frais de fourrière seront appliqués.

Le Conseil municipal en a fixé les montants :

Vélos : amende de 10 € et frais de gardiennage de 10 € par

semaine entamée.

Scooters, vélomoteurs et carrioles : amende de 15 € et frais de gardiennage (ou d'immobilisation) de 15 € par semaine entamée.

Les contrôles sont désormais intensifiés et les enlèvements ont lieu plusieurs fois par an.

Jacques Bathiat, adjoint

Brèves de caserne



Le Centre d'Incendie et de Secours a effectué 110 interventions en 2022, en repli de 27 % par rapport à 2021.

La majorité de ces interventions concerne l'activité de secours d'urgence aux personnes, ou l'aide médicale urgente. Les rares débuts d'incendies dans des espaces naturels nous invitent à rester vigilants notamment lorsque sévit la sécheresse estivale.

Comment fonctionne le centre de secours à l'Île-aux-Moines ?

Les 9 sapeurs-pompiers sont « volontaires ». Ce n'est donc pas leur « métier premier ». Mais les activités exercées nécessitent un professionnalisme de l'urgence bien réel, un engagement, et une bonne solidité émotionnelle. La formation est exigeante mais passionnante. Et les pratiques évoluent constamment avec du matériel de plus en plus « technique » que chacun doit maîtriser. Les entraînements ont lieu tous les mois, parfois chez des particuliers ou dans des établissements sensibles, pour une réponse opérationnelle au « top ». À noter que nous recherchons des sites pour ces entraînements (maisons en cours de rénovation, terrains boisés peu accessibles...). Les formations en 2022 représentent un investissement de 874 heures. Pour que la réponse opérationnelle fonctionne, chacun est équipé d'un récepteur d'alerte individuel plus connu sous le nom de « bip ». Ce « bip » sonne alors



que le requérant en mauvaise posture est bien souvent encore au téléphone avec le CODIS (18) ou le SAMU (15). Ceux qui sont de garde (3 intervenants minimum) rejoignent rapidement la caserne. Le départ est assuré en quelques minutes seulement, 24 h sur 24 h avec parfois le soutien de la réserve communale de sécurité civile. D'où l'importance d'entretenir les chemins, les accès particuliers, et d'assurer une facilité de passage aux engins de secours. Parfois une simple minute gagnée est précieuse.

C'est l'occasion au passage de remercier les familles des sapeurs-pompiers qui partagent la sonnerie du « bip » à toute heure du jour et de la nuit. L'effectif s'est agrandi cette année et se féminise avec l'arrivée d'Emeline Gloria et de Morgane Guiragossian. Elles complètent une équipe dynamique, motivée et soudée. Nous les remercions vraiment pour leur engagement.

Les vocations sont les bienvenues car notre dispositif mérite d'être renforcé. N'hésitez pas à venir nous trouver pour en discuter, tout simplement.

Enfin nous vous remercions tous et toutes pour vos dons à l'occasion de la vente du traditionnel calendrier des sapeurs-pompiers. Ils financent les assurances des volontaires, l'œuvre des pupilles des sapeurs-pompiers décédés en service, et la vie de la caserne.

*Samuel Briel, contact du chef de centre
06 32 63 14 31*

Qui se souvient de la Seconde guerre mondiale sur l'île ?

Le 24 avril 2023, l'Île-aux-Moines a fait la Une de Ouest-France. Le quotidien régional a consacré sa dernière page à l'histoire méconnue des familles juives venues se réfugier dans notre commune pendant la Seconde guerre mondiale. Après plusieurs mois de recherches, la journaliste en charge de l'agglomération de Vannes, Julie Schittly, a pu recueillir plusieurs témoignages d'habitants ou anciens habitants de l'île. Mais il reste de nombreuses zones d'ombre, alors l'enquête continue. Si vous avez vécu entre 1939 et 1945 à l'Île-aux-Moines, si vos grands-parents, parents, voisins, amis, vous ont raconté des anecdotes sur cette période, si vous possédez des documents, des photos ou tout autre élément intéressant, vous pouvez la contacter par téléphone au 06 45 20 53 06, ou par courriel : schittlyjulie@yahoo.fr.

L'article est consultable sur le site internet de Ouest-France : www.ouest-france.fr/bretagne/ile-aux-moines-56780/pendant-la-seconde-guerre-mondiale-lile-aux-moines-a-ete-le-refuge-de-plusieurs-familles-juives-16e200c8-a3d8-11ed-a69f-2485525f016c



Michèle Robin, voisine d'Irène Kwass et Philippe Le Bérigot, maire, aux côtés de quatre octogénaires qui ont vécu la Seconde Guerre mondiale sur l'Île-aux-Moines (Morbihan) : Cléa Albigès, Michèle Beven, Gisèle Brière et Élisabeth Désiré ont bien connu Ilona Blumberg, l'une des quatre enfants réfugiées à l'Île-aux-Moines. En arrière-plan : Patrick Beven, fils de Michèle, et Céline Dupuis, du service culture de la mairie.

© Thierry Creux, Ouest-France

Travaux



LES STUDIOS

de la salle annexe

La rénovation de l'étage de la salle annexe est à présent enfin terminée. Elle a permis l'aménagement de cinq studios indépendants. Chacun d'entre eux porte le nom d'une île du Ponant et est équipé d'une salle d'eau privative avec cabine de douche, d'un coin cuisine. Ils seront réservés à l'hébergement du poste provisoire de gendarmerie. Les nécessaires nettoyages et rangements du rez-de-chaussée vont nous permettre de retrouver la salle annexe qui nous a fait défaut pendant le déroulé des travaux.



Lotissement du VIEUX MOULIN

Les travaux sur les parties communes du lotissement du Vieux Moulin ont été livrés. La réfection totale de la voirie s'est accompagnée du changement de l'éclairage public au profit de bornes pour remplacer les lampadaires énergivores. Les deux espaces verts collectifs ont été redessinés et du mobilier a été rajouté.

Dans le cadre des travaux, Morbihan-Habitat a réalisé les accès à chacun des logements et a déposé une déclaration de travaux pour refaire les clôtures de ses propriétés.

Rue du **COUVENT** • Ruelle de la **FORGE**

La rue du Couvent et la ruelle de la Forge ont aussi été terminées. Le revêtement de ces voies a bénéficié d'efforts qualitatifs et donc financiers (grâce à l'aide du Conseil départemental). Elles parachèvent le soin apporté à l'ensemble des voies accédant au centre bourg et contribuent au souci d'embellissement de notre cadre de vie.



Rue du Couvent.



Ruelle de la Forge.

Du nouveau à Kergonan

La commune de l'Île-aux-Moines devrait prochainement se porter acquéreuse de la dernière parcelle privée de l'enceinte mégalithique de Kergonan. Cette acquisition permettra enfin au public de pouvoir admirer dans son ensemble ce vestige du néolithique. Un débroussaillage a déjà été réalisé et a permis de dégager les

pierres encore debout. Avant d'ouvrir la parcelle au public, un certain nombre d'aménagements devront être réalisés pour préserver le site, en lien avec les autorités archéologiques et l'architecte des bâtiments de France.

*Julien Leperlier,
garde du littoral*



Urbanisme

Permis de construire

N° dossier	Nom	Projet	Adresse terrain	Accordé le
22Y0011	Bidat Etienne	Maison individuelle	Kergonan	02/12/2022
22Y0013	SCI Géphil 56	Surélévation cuisine et création sanitaire PMR	Rue du commerce	30/11/2022
22Y0015	Lamiam Sauvourel	Modification de façade et extension en rez de jardin	Rue Neuve	12/12/2022
22Y0016	Men sairet Baron Jean-Paul	Extension d'une maison		12/12/2022
22Y0017	Harit Pauline	Création d'une maison individuelle	Impasse Vignerons Larosa	14/12/2022
22Y0018	Forgue Eric	Abri de jardin	Rue du Bindo	24/01/2023
22Y0019	OGE	Préau transformé en salle de motricité	Kerscot	17/02/2023
23Y0003	Bidat Etienne	Construction d'une maison et abri de jardin	Kergonan	26/04/2023
23Y005	Landel Eric	Extension d'une maison	Rue des Escaliers	26/04/2023
23Y004	Cario Olivier	Véranda	Le Poulfanc	05/05/2023
22Y0017 M01	Harit Pauline	Modification de maison individuelle	Impasse Vignerons Larosa	05/05/2023

Déclaration préalable

N° dossier	Nom	Projet	Adresse terrain	Accordé le
22Y0038	Vermynck Camille	Changement de destination	Rue du Dolmen	22/11/2022
22Y0045	Duteyrat Martine	Installation d'un conduit d'évacuation	Greignon	21/11/2022
22Y0046	Boulay Régis	Portail	Brouël	26/12/2022
22Y0047	Commune de l'Île aux Moines	Coupe de 3 pins	Bois d'amour	07/12/2022
22Y0048	Martin-chauffier Emmanuele	Construction d'une piscine	Rue Yvon Cadet	13/12/2022
22Y0050	Circuit court energie	Installation d'une centrale photovoltaïque	Brouël	22/12/2022
22Y0051	Cornuaille Hélène	Modifications d'ouvertures		13/12/2022
22Y0053	Perrot Jean-Luc	Création d'une extension et local à vélo	Rue de l'église	11/01/2023
22Y0057	Circuit court energie	Installation d'une centrale photovoltaïque	Route du Poulfanc	10/01/2023
22Y0060	AMG Façades	Isolation extérieure	Greignon	24/01/2023
22Y0065	Le Joliff	Installation d'une marquise	Port Miquel	19/01/2023
22Y0052	Foezon Emmanuel	Remplacement des ouvertures	Kergonan	28/02/2023
22Y0062	Lesourd Vincent	Clôture	Le Bindo	27/01/2023
22Y0059	Trochet Pascale	Remplacement d'une lucarne et d'un abri de jardin	Rue de la Forge	02/03/2023
23Y0008	Luco Martine	Clôture et portail	Le Poulfanc	13/03/2023
22Y0061	Barre Nicolas	Clôture	Port Miquel	07/02/2023
22Y0063	Biguet Frédéric	Couverture en ardoise	Rue du Poulfanc	20/03/2023
23Y003	Coudé Armel	Changement des ouvertures	Kergonan	20/03/2023
23Y004	Dumas Axel	Création d'une fenêtre	Rue du Rest	23/03/2023
23Y005	Machelot Yann	Agrandissement de 3 châssis de toit	Rue du Dolmen	22/03/2023
23Y006	Gillet Benoît	Châssis de toit	Parc d'armes	24/03/2023
23Y007	Gillet Benoît	Véranda	Parc d'armes	24/03/2023
23Y002	Bohec Yves-Marie	Création d'une extension	Rue de la Mairie	03/04/2023
22Y067	Fichot Fabienne	Isolation extérieure	Rue Benoni Praud	11/04/2023
23Y009	Beaufrand Dominique	Clôture	Brouël	17/04/2023
23Y010	Doat Jean-Baptiste	Remplacement d'une porte en fenêtre	Rue du Presbytère	20/04/2023
23Y013	Jego Joël	Installation centrale photovoltaïque	Pointe de Brouël	09/05/2023
23Y014	Loraillere-Gueden Brigitte	Installation centrale photovoltaïque	Le Trech	09/05/2023
23Y011	Blanchard Eric	Clôture bois	Le Trech	10/05/2023
23Y012	Fleuret Denis	Division	Brouël	10/05/2023

Permis de démolir

N° dossier	Nom	Projet	Adresse terrain	Accordé le
223Y0001	Trochet Pascale	Démolition d'un abri de jardin	Rue de la Forge	20/02/2023
23Y002	Machelot Yann	Cheminée	Rue du Dolmen	18/04/2023

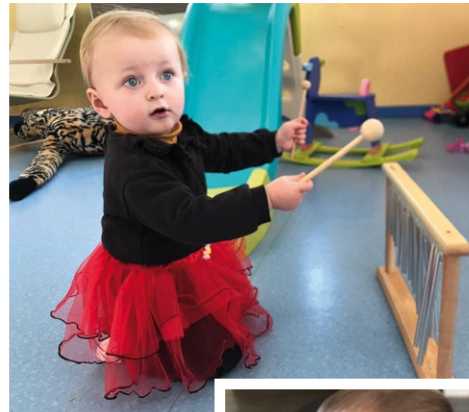
L'Îlot P'tits Mouss

L'association des parents de la Maison d'Assistants Maternelles

La maison d'assistantes maternelles continue à être bien remplie. Nos assistantes maternelles Élisabeth et Maïna accueillent nos enfants tout au long de la semaine ainsi que pendant les vacances scolaires. Cela permet aux parents travaillant sur l'Île en « saisonnier » d'avoir un mode de garde adapté.

Élisabeth et Maïna profitent de l'avantage d'être sur une île pour se balader avec les enfants, ramasser fleurs, cailloux, plumes et coquillages.

Jade (fille d'Olga et Pierre Normandin) a fait son entrée en janvier et Léone (fille de Sarah Valentin et Arnaud Bretin) en juin. Peïo (fils d'Alizée Burban et Maël Le Bot) quant à lui, fera son entrée à l'école en septembre. La MAM et l'APEL ont organisé le deuxième loto bingo le 4 mars dernier à la salle polyvalente. Nous avons tous passé un bon moment avec quelques heureux gagnants. Rendez-vous à la page Agenda de votre Gazette pour tous nos événements.



Nina



Marceau



Peïo

Contact

Mathilde Vermynck, présidente
06 21 68 98 71

Izen'arts

L'art et le bien-être sur l'île

Notre souhait est de proposer des activités dans ces domaines aux jeunes et aux moins jeunes de l'Île selon les opportunités, tant des intervenants désirant partager leurs compétences, que de la disponibilité des salles communales, à moindre coût.

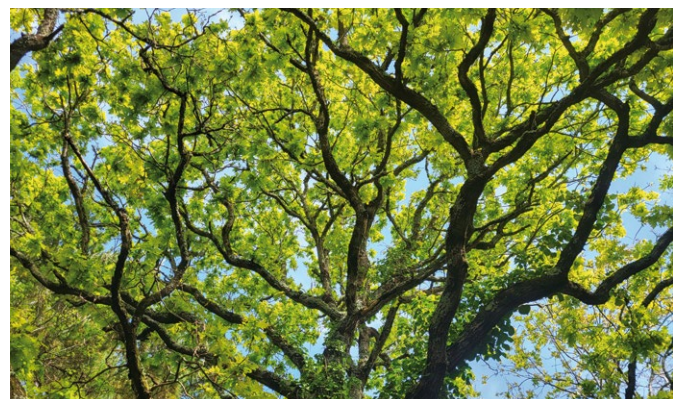
Activités mises en place:

2 cours de yoga adulte, les samedis (hors vacances scolaires):
9 h 30 - 11 h puis 11 h 15 - 12 h 45.

2 cours de guitare adulte, les mardis (hors vacances scolaires):
18 h 30 - 19 h 15 puis 19 h 15 - 20 h.

1 atelier cinéma pour nos jeunes de 10 à 16 ans : projet sur 6 mois avec la découverte de l'intégralité des métiers qui gravitent autour de la création d'un film. La finalité de cet atelier sera un petit court-métrage entièrement réalisé par les jeunes participant à cet atelier. Un grand merci à Pierre Larribe d'avoir répondu présent à notre sollicitation. À l'heure de l'écriture de cet article, les scénarios se finalisent, la préparation du tournage approche...

Atelier couture pour adulte ou grand adolescent. Une première réunion a eu lieu le 15 mai, les cours débutent dès septembre.



Activités en cours de mise en place:

Yoga pour les jeunes jusqu'à 13 - 14 ans si demande.

Atelier couture pour adulte ou grand adolescent, pour accompagner la confection et/ou la réparation de vêtements, ameublement.

Cours de piano pour enfants et adultes sous réserve de trouver un ou une professeur-e. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés.

Cours de guitare enfants si demande.

Bel été à tous !

Contact

Marine Montoriol, présidente
06 82 66 55 58
izenarts56@gmail.com
Facebook : @Izenarts

Kin-ball

Kin-Ball : les Îlois toujours sur le podium



Équipe régionale masculine à Rennes : Armand Plessis, Xavier Bellégo, Lupin Brunet, Olivier Corai, Gwendal Créquer.

Le kin-ball club Îlois va attaquer sa 11^{ème} année en octobre prochain avec toujours cette passion qui anime la quinzaine de jeunes Îlois mordus de la grosse balle.

De nouveaux entraîneurs et coachs s'investissent pour que les enfants puissent pratiquer leur sport. Merci Marine, Lupin, Xavier, Edern et les parents pour le temps donné au club.

Nos jeunes continuent de représenter l'Île-aux-Moines avec panache, en mixte, dans les catégories nationales U13 (4^{ème} sur 20*) et U17 (5^{ème} sur 16*) mais aussi en Ligue Ouest sénior avec les premiers pas d'une équipe masculine.

La formation d'arbitres, de coachs et l'implication des



U17 à Maubeuge : au premier plan, Lucas Martin était accompagné de Tiago Mira, Mia Guiragossian, Philéas Brunet et Tobias Talhouarne.

parents assurent un bel avenir et la promesse de rapporter très vite de nouveaux titres sur l'Île.

Contact

Armand Plessis, président
06 07 84 99 52
kinballclubilois@gmail.com

Gymnastique féminine

L'association de gymnastique féminine de l'Île-aux-Moines a tenu son assemblée générale le 13 janvier dernier, suivie d'un délicieux et sympathique dîner à la Girouette.

Nous remercions vivement Sylvaine Guichard qui a œuvré comme présidente depuis septembre 2016 et accueillons avec joie notre nouvelle présidente Marie-Anne Lemétais.

L'association peut compter sur ses 27 membres qui se retrouvent :

Le lundi de 14h30 à 15h30 pour de la gymnastique douce,

Le mardi de 10h à 11h pour de l'entretien et renforcement musculaire,

Le mercredi de 18h à 19h pour de la gymnastique cardio.

Séances assurées par Anne-Cécile Joubaud.



Que vous veniez à une, deux ou aux trois séances, vous serez toujours les bienvenus.

Alors n'hésitez pas, enflez votre leggings, votre tee-shirt, vos tennis de salle... sans oublier un bon sweat!

Vous serez vite réchauffés par la bonne ambiance et les exercices!

Contact

Marie-Anne Lemétais, présidente
06 83 06 42 34

L'Association Pour un Sinago Îlois

Juste un petit mot pour vous donner des nouvelles de l'association et du *Crialéis*. Le Sinago a passé l'hiver sous sa bâche dans l'anse du Lério, sans avoir fait de passage au chantier du Guip.

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le 18 janvier le décès de Loïc Burban, trésorier de l'association et équipier. L'assemblée générale qui a eu lieu le 11 février 2023 a commencé par une minute de silence en son hommage. Après le rapport moral et financier adopté à l'unanimité, place aux projets pour l'année 2023. Vu le succès rencontré par la godille lors du festival *Les Insulaires*, des cours accessibles aux plus de 10 ans auront lieu à partir du mois de juillet sur la cale du Petit-Pont dans l'anse du Lério, sous la houlette de Daniel Marquet qui, pour l'occasion, a été élu vice-président en charge de la godille. Vous trouverez les détails de cette nouvelle activité sur le site internet : www.sinago-crialéis.bzh



En juillet, cours de godille pour les plus de 10 ans



L'annexe du *Crialéis* a rejoint l'activité godille, remplacée par une plate plus grande, acquise auprès de l'association Ty-Plates, pouvant supporter un moteur plus puissant pour tracter le Sinago.

Le manque de bénévoles l'été 2022 nous amène à reconsidérer le planning des sorties pour la saison 2023. Ainsi, en dehors des sorties réservées par des groupes, nous organiserons 2 fois par semaine des sorties qui seront proposées tous les vendredis sur la place du Marché, pendant le marché. Elles seront aussi disponibles sur la page Facebook « Île-aux-Moines : entraides et petites annonces ».

Nous rappelons que le nombre maximum de participants par sortie est de 10 personnes.

Contact

Gilles Cohen, président
06 70 07 08 42
contact@sinago-crialéis.bzh
www.sinago-crialéis.bzh

Jeunesse et Marine

Voilà l'été, voilà l'été...

Et le plaisir de retrouver la navigation dans le Golfe !

Depuis 1973, l'association Jeunesse et Marine accueille à Penhap des enfants de 7 à 12 ans pour leur faire découvrir la voile et le milieu marin.

Les stagiaires, venus de toutes les régions de France et parfois de plus loin, vont retrouver les chalets du centre nautique pour une semaine de formation ou de perfectionnement, que ce soit en Optimist, en catamaran, ou embarquer en équipage sur un voilier traditionnel.

Cette année, nous innovons avec un nouveau stage pour les 9-10 ans qui leur permet d'essayer les trois supports avant de choisir celui qu'ils préfèrent. Nous mettons aussi l'accent sur la sensibilisation à la faune et la flore de l'environnement exceptionnel du Golfe.

Comme chaque été, le centre de Penhap accueillera aussi des stagiaires en externat qui retrouvent leur famille sur l'Île après leur journée de voile.

Si vous avez la chance de séjourner sur l'Île, venez jusqu'au dolmen de Penhap à la rencontre des équipes de Jeunesse et Marine, qui se feront un plaisir de répondre à vos questions. Nos monitrices et moniteurs d'aujourd'hui sont, presque tous,



d'anciens stagiaires qui ont choisi, bénévolement, de partager leur passion et de transmettre les valeurs de Jeunesse et Marine aux nouvelles générations : le sens du collectif, la solidarité, le respect de l'autre et la prise de responsabilité font grandir les enfants d'hier comme ceux d'aujourd'hui. À bientôt près du dolmen !

Contact

Denis Duchesne, président
01 53 58 30 70
inscription@jem.asso.fr
www.jeunesse-et-marine.org
Instagram : [jeunesseetmarine](https://www.instagram.com/jeunesseetmarine)

Comité des fêtes et des régates

La dynamique du comité des fêtes anime joyeusement la commune

Les événements

Voilà un an que nous avons pu, à nouveau, dérouler notre programme de festivités traditionnel: crêpes de la Chandeleur et soirée « Disco » pour la Saint-Patrick. Nouveauté, le traditionnel vin chaud du 1^{er} janvier a été remplacé par notre participation au lancement des illuminations de Noël organisé le 9 décembre par la mairie, en offrant aux Îlois un spectacle d'anges de lumière et, pour se réchauffer, un vin chaud.

Le 3 décembre, Izenathon a permis de renouer avec la participation financière de l'Île-aux-Moines au Téléthron, grâce aussi à nos pompiers et à Izenah Croisières (avec une croisière nouvelle sur la Rivière d'Auray).

Le ciné-club du dimanche, sous l'égide de « Passeurs de Films », a su concocter une programmation très variée en offrant 10 séances du 6 octobre au 16 avril, dans la salle du Rinvill. Une séance de clôture a eu lieu en juin, sur la place du Marché, avec écran géant, précédée d'un apéritif en musique et d'un dîner.

Pour le 2^{ème} semestre 2023, deux grands temps forts avec:

- le bal du 13 juillet animé par Dj Pat, lampions et le feu d'artifice offert par la mairie.
- le 14 août, à partir de 18h, suivi du bal avec Dj Pat, lampions



et feu d'artifice. Tous les événements sont détaillés sur le site de la mairie et sur notre site.

Le matériel

Avec l'aide de la mairie, un podium à géométrie variable et répondant aux normes de sécurité (garde-corps, escalier) est venu compléter le matériel nous permettant d'assurer le déroulement de nos moments conviviaux. Tous ces matériels pourront être mis à la disposition des associations îloises, en cas de besoin pour leurs manifestations et être loués aux particuliers (conditions sur notre site).

Les membres

Notre assemblée générale du 3 février 2023 a entériné la nomination de nouveaux membres représentant les associations de l'Île dans le but de mutualiser les besoins humains et matériels. Le nombre de bénévoles disponibles est toujours un point crucial dans l'organisation d'événements (avant, pendant et après).

Contact

Sylvaine Guichard, présidente
06 83 06 42 34
<https://comitedesfetesiam.wixsite.com/comitedesfetesiam>

Association Korollerien Izenah

C'est avec enthousiasme que nous avons repris les entraînements en début d'année en y associant désormais des jeunes Îlois qui ont intégré notre groupe avec pour objectif de préparer les représentations de la saison 2023.

Dans le cadre de la Semaine du Golfe, vendredi 19 mai, nous avons défilé du bourg au port en costume traditionnel, accompagnés des enfants, et avons effectué quelques danses devant un large public présent pour nous soutenir.

Contact

Yanne Riguidel, présidente
06 88 77 52 93



Escales Musicales

Voyage musical vers l'est avec des étapes plus proches

Quatre concerts en l'église Saint-Michel

La saison musicale approche. Les concerts de 20h seront précédés de pré-concerts gratuits à 17h pour les enfants accompagnés, avec un accès possible aux répétitions. Nous continuons à inclure dans nos programmations des musiciens ayant un lien avec l'Île. L'an passé, nous avons pu écouter Sabine Toutain, altiste, habitant maintenant à l'année sur l'Île. Cette fois, nous avons invité pour le premier concert, le 17 juillet, Christiane Chrétien, violoniste, qui vient régulièrement sur l'Île depuis plus de vingt ans. Elle sera accompagnée de musiciens professionnels reconnus qui ont formé avec elle un quintette à cordes pour nous

proposer des œuvres de Mozart et de Mendelssohn. Viendront ensuite, le 4 août, un récital de Marc Mauillon, chanteur lyrique, accompagné au piano par Élise Kermanac'h, qui nous emporteront dans des mélodies consacrées au voyage, puis le 17 août, un récital de Jonathan Fournel, pianiste, premier prix du grand concours international de la Reine Elisabeth de Belgique, qui nous fera passer d'émotions en virtuosité avec des œuvres de Schubert, Ropartz, Brahms et Fauré. Enfin, le 29 octobre, ce sont les chanteurs de la Chorale Nova Voce de Vannes, qui



Christiane Chrétien.

nous transporteront vers l'est, avec un répertoire classique et contemporain. Une programmation pour toutes les oreilles.

Vous trouverez les informations utiles sur notre site rénové. Nous vous invitons à nous rejoindre comme adhérent à l'association,

à nous contacter pour nous dire ce que vous aimeriez entendre, à réserver vos entrées soit par téléphone, soit lors des marchés dans la semaine précédant les concerts, soit sur place.

Contact

Hervé Gautier, président
06 08 89 94 95
ou 06 83 27 73 90
www.escalesmusicales.fr

Passeurs de films

5^{ème} édition du festival *Passeurs de Films* à l'Île-aux-Moines



longs-métrages en avant-première, en présence de cinéastes prestigieux. Les films sont projetés sur écran géant, en plein air et sous les étoiles, dans le parc du château du Gueric. Dans la journée, rencontres avec les cinéastes invités. Projections de documentaires avec débats à la salle du Rinvill.

Passeurs de Films c'est aussi, de juillet à septembre, une exposition d'œuvres sur le cinéma du photographe Gérard Rondeau, à découvrir dans les ruelles de l'Île-aux-Moines.

Notre site internet vous tiendra informé-e-s de l'évolution de la programmation.

Contact

Juliette Welfling, présidente
06 07 57 93 17
passeursdefilms@gmail.com
www.passeursdefilms.fr
Facebook : @passeursdefilms
Instagram : [passeursdefilmsileauxmoines](https://www.instagram.com/passeursdefilmsileauxmoines)

29, 30 et 31 juillet 2023. Ne manquez pas cet été la cinquième édition du festival *Passeurs de Films* ! Trois soirées festives, qui commencent en musique de film avec un groupe de jeunes musiciens et se poursuivent à la nuit tombée par des projections exceptionnelles de



Les Amandiers de Valeria Bruni-Tedeschi. Festival 2022.

L'herbier de Kerscot

Deux nouvelles saisons

Même l'hiver l'Herbier de Kerscot ne joue pas à l'endormi, il y a toujours à faire : défricher, planter des arbustes à petits fruits, des pommiers offerts par Bourus, préparer les semis, installer des nichoirs, fabriquer des pièges à frelons...

Le printemps

Nous avons fêté le jour du printemps en présence des lycéens de Kerplouz, filière « Nature Jardin Paysage Forêt » et leurs professeurs. Ils ont poursuivi l'aménagement du site : un nouveau sentier, un espace technique ainsi qu'une zone plus humide. Avec énergie, les jeunes ont fait preuve d'initiative, de réflexion et ont accompli un très beau travail, dans une atmosphère bon enfant.

Début avril, l'Herbier s'est ouvert à l'international en recevant des apprentis paysagistes allemands venus de Bavière et accueillis par le lycée Kerplouz. Ce fut l'occasion de très beaux échanges.

Mi-avril, sur 2 après-midi, nous avons accueilli les résidents de l'EHPAD,



ravis de prendre un grand bol d'air et de nature, de reconnaître odeurs et saveurs dans l'animation proposée par Alice, de repartir avec quelques fleurettes de saison.

Les vacances de printemps ont vu le retour des enfants du centre de loisirs : plantations, jeux, lecture d'histoires... chaque âge a pu trouver son « bonheur dans le pré ».

En mai, l'Herbier s'est associé à l'Atlas de la Biodiversité Communale pour les

animations avec l'école : découverte des plantes sauvages du bourg, collecte et conservation des échantillons prélevés qui alimenteront le futur herbier de la commune.

Contact

Odile Thiérart : 06 20 37 22 51
lherbierdekerscot@gmail.com
Site : www.lherbierdekerscot.fr
Instagram : lherbierdekerscot

Les Jardins Partagés du Caillou



S'il y a des leçons à retenir de la période caniculaire 2022 dans le potager du caillou, c'est de devoir faire plus attention à la manière dont nous plantons nos légumes. Pailler abondamment pour retenir l'humidité, enrichir la terre d'humus et de compost inlassablement pour que les plantations trouvent facilement les éléments nutritifs dont elles ont besoin et pouvoir ainsi mieux se défendre contre

les aléas climatiques, organiser le jardin avec des plantes qui donnent ombre et fraîcheur à certaines périodes de la journée et expérimenter un système ancestral tel que l'oyat pour économiser l'eau.

Nous continuerons donc cette année à aménager notre potager du caillou avec des murets en pierre, à poser de-ci de-là des pots en géotextile pour optimiser la place. Nous testerons des nouveaux légumes aimant la chaleur comme la patate douce et la chayotte et nous ferons voyager nos plants de légumes jusqu'à l'EHPAD où nous installerons sur la terrasse un mini potager dans des jardinières pour permettre aux résidents de récolter tomates concombres et butternuts.

Vous êtes toujours les bienvenus à l'association les Jardins Partagés du caillou, pour apporter ou recevoir conseils et idées, ou simplement pour partager une convivialité les doigts plantés dans la terre !

Contact

Véronique Pastout, présidente
06 21 73 53 58
lesjardinsducaillou@hotmail.com

AMPP Bourus

En attendant l'automne...

Après la préparation et la mise en vente des jus de pomme, les membres de l'association se sont occupés des travaux d'entretien hivernaux, coupe des haies, taille de quelques pommiers, installation de nichoirs pour l'accueil d'oiseaux cavernicoles, numérotation des arbres pour l'identification des variétés.

Merci à Louise Pitre de s'être arrêtée en chemin, quelques coups de sécateurs pour aider les bénévoles de l'association, et quelques traits de crayons pour croquer ces instants de découverte et de partage. Le verger de Penhap se porte bien et la vie y suit son cours tranquillement.



Croquis de Louise Pitre.

Il n'y aura pas de jus de pomme cet été. Les réserves sont déjà toutes écoulées. Patience, jusqu'à la prochaine récolte... Nous tenons à remercier l'Intermarché et la boulangerie de l'Île qui aident grandement l'association en participant bénévolement à la vente des bouteilles. Il nous tient à cœur de pouvoir proposer

un produit issu de l'Île-aux-Moines. Si vous voulez plus d'informations sur nos projets, partager vos idées à propos du verger, nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter par mail.

Contact

Marine Brunet, présidente
verger.penhap@gmail.com
Facebook : @bourusampp

Easylang

Mince pie

Pour vous donner l'eau à la bouche, la recette du traditionnel *mince pie* merveilleux gâteau de Noël (en anglais of course !).

For the pastry

375g plain flour
260g unsalted butter, softened
125g caster sugar, plus extra for sprinkling
1 large egg, plus beaten egg for glazing

Method

Place 375g plain flour and 260g softened unsalted butter in a bowl and rub together to a crumb consistency. Add 125g caster sugar and 1 large beaten egg, and mix together.

Tip out onto a lightly floured surface and fold until the pastry comes together, be careful not to over mix.

Wrap the pastry in cling film and chill for 10 mins.

Scoop the large jar of mincemeat into a bowl and add 2 segmented satsumas, finely chopped apple and zest of 1 lemon (ginger cinnamon...)



« Honni soit qui mal y pense ». Rejoignez-nous nombreux pour pratiquer les langues dans la joie et la bonne humeur !!! En septembre les cours d'anglais continueront... et selon les demandes, les cours d'espagnol reprendraient.

Ingrédients:

1 large jar mincemeat (about 600g)
- dried and candied fruit / 2 satsumas, segmented and finely chopped
/ Zest 1 lemon, ginger cinnamon and spices of your choice / Little icing sugar for dusting



Mince pie, gâteau réalisé par Christine Pott.

Heat oven to 220C / 200C fan / gas 7.
Roll out the pastry to 3 mm thick.

Using a round (about 10 cm), cut out 16 bases and place them into muffin trays. Put 1,5 tbsp mincemeat mixture into each. Brush the edge of each pie with a little beaten egg.

Re-Roll out the pastry to cut 7cm lids and press them on top to seal. Glaze with the beaten egg, sprinkle with the extra caster sugar, then make a small cut in the tops.

Bake the mince pies for 15-20 mins until golden brown.

Leave to cool releasing them from the muffin trays and dusting with a little more icing sugar before serving.

Contact

Patrice Tattevin, président
06 87 58 21 76
Christine Potts, professeure d'anglais
06 80 53 62 00

Remue-méninges

Travailler sa mémoire, on peut le faire seul-e. En groupe c'est plus facile, plus stimulant, et parfois cela peut permettre de rompre un isolement.

C'est nouveau : inscription préalable auprès de la présidente (coordonnées ci-contre).

**Vous vous demandez si c'est pour vous ?
À tout moment, faites une séance d'essai !**



Contact
Christine Dufourmantelle, présidente
Marie-Liesse Luneau, psychologue
06 82 42 23 41

ATELIER MÉMOIRE

Reprise le
mardi 29 septembre 2023
10 séances jusqu'au 12 décembre
le mardi de 10h30 à 11h30
(salle à préciser, consulter l'affichage)

Les amis de Léon Vinet



LALVI, la petite nouvelle dans le monde associatif îlois. Elle n'en est qu'à ses balbutiements, mais c'est le moment ou jamais de vous la présenter et de lui insuffler ainsi un vent de progression !

Le point de départ de LALVI se résume en 3 mots : **animation, fédération, financement**. L'association des Amis de Léon Vinet, est au service des habitants de l'EHPAD résidence Léon Vinet.

Elle a pour objet de proposer régulièrement des **animations** sociales et artistiques aux résidents. Mais aussi, de **fédérer** les habitants de l'Île autour de la résidence, organiser des interventions ou donner un coup de main ponctuel au gré des besoins rencontrés. Et enfin, de **financer** l'achat de matériel de loisirs, des sorties et la participation de professionnels (musicien, sophrologue, masseuse, conteur, clown...).

Il faut savoir que le budget prévu par les pouvoirs publics pour financer le pôle animation dans les EHPAD est très insuffisant. À plus forte raison dans celui de l'Île-aux-Moines, petite structure qui n'accueille que 21 habitants. Pourtant il nous apparaît essentiel d'assurer une vraie offre d'animations régulières, riches et diversifiées.

Par exemple, nous avons une masseuse et sophrologue qui intervient ponctuellement à la résidence pour proposer ses services (méditation guidée, massage des mains, drainage des jambes). Il nous semble nécessaire qu'elle puisse intervenir plus souvent et rendre cette forme d'échange et de toucher régulière.

Nous avons envie d'organiser des « rencontres-tricots » entre les quelques tricoteuses de la résidence et une ou plusieurs Îlois-es bénévoles qui auraient envie de partager leur loisir quelques heures par mois. Une manière de se rencontrer et d'échanger autour d'un loisir commun.

Autre envie, enregistrer des livres audio à la demande. Cas dans lequel l'achat d'un peu de matériel serait pertinent.

Les beaux jours arrivent, et se balader à plusieurs c'est plus marrant. Alors nous projetons d'organiser des sorties à pied d'environ une heure, avec le renfort de bénévoles, encadrés par un membre du personnel de l'EHPAD.

Autre projet en cours, une volontaire s'est lancée dans le recueil de témoignages vidéos de « figures » de l'Île. L'objectif est de présenter à terme un documentaire aux résidents afin de stimuler souvenirs et échanges. Peut-être que cela amènera au recueil de récits vidéos des résidents eux-mêmes.

Vos suggestions, propositions et bien évidemment adhésions (10 € l'année) / dons, sont les bienvenus !

L'association est composée principalement de membres du personnel de l'EHPAD.

Nous espérons vraiment pouvoir grâce à cette association, alimenter une dynamique d'échange et surtout de joie entre les murs de l'EHPAD.

Contact
Charlotte Montoriol
06 84 00 25 34
lalvi56780@gmail.com

Anciens Combattants îlois

La population îloise s'est regroupée traditionnellement en ce 8 mai autour de son monument aux morts et s'est recueillie sur la tombe des deux aviateurs anglais tombés au large de l'Île-aux-Moines. Leur sacrifice nous oblige !

L'apéritif qui s'en est suivi a été l'occasion de mettre à l'honneur notre porte-drapeau, Pascal Mouchot, qui

s'est vu attribuer le diplôme d'honneur de porte-drapeau pour ses 14 années de bons et loyaux services.

Contact
Olivier Cario, président
06 79 82 43 74
cario.olivier@hotmail.com



Association de Brouël

Comme présenté lors de notre dernière assemblée générale, nous vous annonçons la naissance de notre site internet. Ce site est fait pour être visité. Il se veut le reflet de la vie sur Brouël et un moyen d'échange avec tout sur les sujets que notre association suit. Vous y trouverez :

- **une présentation** : statuts, bureau de l'association, activités.
- **des rubriques** : vie citoyenne, vie pratique, contributions.

Certaines de nos publications sont protégées par un mot de passe délivré à nos adhérents moyennant la cotisation annuelle de 20 € par couple.

Nous remercions le Conseil municipal qui, à travers sa subvention, nous a permis cette mise en place.

Été 2023

L'association Brouël fidèle à son objectif qui est « de participer à l'amélioration du cadre de vie tout au long de l'an-

née de tous ceux qui sont attachés pour de multiples raisons à Brouël » convie l'ensemble des résidents de Brouël pour un après-midi festif le 18 août 2023 à partir de 17 h en face des îles de Brouël.

Au programme de cet après-midi, notre traditionnelle démarche de nettoyage des plages de la pointe de Brouël avec l'appui de toutes les bonnes volontés. Pour les enfants il sera proposé un atelier « surprise » dans le prolongement des deux dernières années (nichoir, mangeoire à oiseaux) avec la réalisation d'un objet que chacun pourra emporter à son domicile. Nous partagerons ensuite un barbecue ou chacune et chacun apportera sa contribution. Notre fin d'après-midi sera ponctuée par des intermèdes musicaux, et des chants de marins.

Contact

Dominique Beaufrand, président
associationbrouel@gmail.com



Le Trech 2020



L'été prochain, l'association Le Trech 2020 va retrouver une vie normale !

Le nettoyage de la côte aura lieu le samedi 29 juillet 2023 : rendez-vous à 9 h 45 place du Marché pour un départ à 10 h en bas de la Grimpette. Un apéritif attendra les participants à la fin du parcours !

Une assemblée générale extraordinaire aura lieu début août, ce qui permettra à notre association de changer de nom. Nous enverrons aux adhérents la date exacte par mail.

La mise en valeur et la protection du site de la pointe du Trec'h ainsi que le bien-être de ses résidents sont au centre des préoccupations de notre association. Nombreux sont les thèmes abordés, les actions à mener. L'association Le Trech 2020 a besoin de tous les habitants de la pointe du Trec'h pour être plus efficace, davantage à l'écoute de tous et pour proposer d'autres idées utiles à l'environnement ou à la communauté. Pensez à adhérer nombreux !

Contact

letrech2020@gmail.com

Association Les Amis de Penhap

Activités de l'été 2022

6 août : sortie nature à la découverte des oiseaux.

11 août : fête annuelle sur la plage, toutes générations confondues, buffet garni, courses en sacs, courses d'annexes et bains tardifs.

17 août : nettoyage des plages.

18 août : assemblée générale.

Installation d'un défibrillateur

Nous avons concrétisé notre projet d'installation d'un défibrillateur au niveau du chantier du Guip – visible de la route, facilement accessible et utilisable par tous – et rencontré le représentant des sapeurs-pompiers, le responsable du chantier et bien sûr le maire. Le schéma suivant a été arrêté : la commune commande le défibrillateur dont elle sera propriétaire, elle assure son installation en accord avec le chantier et son entretien. Les Amis de Penhap contribuent au financement de cette acquisition par un don à la commune. Après installation, les sapeurs-pompiers



pourront organiser une séance de formation. Ce projet, soumis à l'assemblée générale avec un appel à versement exceptionnel, a été voté à une très large majorité.

Nous remercions chaleureusement nos adhérents qui ont répondu favorablement et généreusement à cet appel et espérons que ce défibrillateur sera en place cet été.

Été 2023

La vie de l'association continue à travers le groupe WhatsApp Penhap et de nouvelles activités pour l'été 2023. Nous redoutons les records d'affluence à venir (grands week-ends et été) et leurs conséquences (circulation dangereuse, dégradation de l'environnement, risques d'incendie...) sachant qu'il ressort de l'enquête diligentée par la Mairie que la fréquentation de la pointe du Nioul est passée de 33 420 d'avril à septembre 2021 à 41 842 sur la même période en 2022, soit une augmentation de 25 %. Bel été à tous !

Contact

Dominique Morfoisse, présidente

La fin du “P’tit Passeur”



Depuis 50 ans c’est le « P’tit Passeur », pour les Îlois, les résidents secondaires et les touristes. Izenah, une société familiale qui transporte depuis les années 1950 passagers et fret à travers les 280 mètres de fort courant entre l’Île aux Moines et Port-Blanc, a continuellement modernisé et augmenté sa flotte. Mais la vedette *Île aux Moines*, membrures façonnées à l’herminette, l’avant défendu comme un petit chalutier, est restée pendant des décennies comme un repère aux côtés de bateaux de plus en plus grands.

Elle ferait un bon héros de dessin animé à la Walt Disney, l’étrave comme un nez, les hublots de la petite passerelle les yeux, la carène avant blanche et bleue esquissant un sourire. Mais aujourd’hui le film ferait pleurer les enfants : victime d’une réglementation sans nuances et de l’explosion de la fréquentation touristique, elle se retrouve en retraite forcée.



Anecdotes

La vedette a joué les corbillards jusqu’à la fin des années 1990. Les morts, souvent sur de simples brancards, ne connaissaient pas toujours immédiatement le repos éternel. Mon ami Raymond m’a raconté qu’avec son aide Christian ils avaient laissé tomber un cadavre entre le quai et la vedette, alors que la famille était réunie à deux pas. Ils l’avaient repêché, mais un proche avait remarqué : « Mais il est tout mouillé ! » « Ca doit être les embruns », avait répondu Raymond.

Le boucher Gaby déposait jusque dans les années 1990 un demi-bœuf sanguinolent sur un drap blanc à même le pont avant, ce qui, au minimum, intriguait les citadins en pleine expansion du tourisme.

Un jour Gilbert Thébaud, propriétaire et armateur de *Île aux Moines*, a été averti que son bateau « était à l’envers ». À moitié largué par des malfaissants, il s’était retrouvé en porte à faux sur la cale à marée descendante et avait roulé sur le dos, moteur dans l’eau. Redressé, vidé, mécanique et réservoirs vérifiés par le mécano du coin, il avait immédiatement repris son service. Le brouillard même sur le court trajet dans le courant entre l’île et Port Blanc pouvait être traître, avant l’installation des radars et GPS. Un jour Gilbert qui ne voyait pas bien depuis son minuscule poste de pilotage avait posté un passager dehors, avec mission de repérer le réverbère sur la cale de Port Blanc.



La « vigie » ayant confondu le réverbère avec le feu d’un chalutier, la vedette s’était retrouvée sous la pointe du Greignon à l’Île aux Moines, une erreur de cap de 180 degrés... Le chauffeur des cars Cautru (bien connus des Vannetais et Morbihannais) savait qu’en cas de brouillard, lorsqu’il venait à Port Blanc chercher les écoliers au premier bateau, il devait klaxonner et faire des appels de phare pour guider le passeur. Ce dispositif était complété par Tante Jeanne, tenancière du bar du même nom à deux pas de la cale, qui faisait clignoter la lumière de son commerce quand elle entendait le passeur.

Construction & données techniques

Gilbert a fait construire au Chantier du Magouër de Marcel Le Guennec et Paul Kerzerho, implantés à Plouhinec en 1950, en face du port d’Etel. Fin de cette belle aventure de la construction navale en bois, 1991.

Pas de plans, quelques modèles de membrures en contre-plaqué, de différentes dimensions, et dont ils extrapolaient la coque. L’absence de plans est aujourd’hui la raison pour laquelle Veritas ne peut plus prendre en charge la vedette, les normes actuelles exigeant des études sur plans.

Avant même la mise à l’eau, la ligne de flottaison était dessinée, par expérience et au pifomètre : une pointe clouée à l’arrière, un ouvrier déroulait un fil vers l’avant et le fixait avec une autre pointe. On travaillait encore à l’herminette.

L'assiette du bateau était mesurée avec un poids attaché au dessus du pont sur un trépied, et qui se déplaçait le long d'une règle posée sur une bassine. La gîte était provoquée par le déplacement de fûts de 200 litres d'un côté puis de l'autre de la vedette, et de cette « mesure » découlaient la stabilité et donc la capacité du navire.

Avant la livraison de son bateau en 1972, Gilbert avait compris que l'équiper d'une cabine pour les passagers était un plus. Pour aller à l'économie, il avait fait fabriquer un toit en synthétique, et l'avait fait livrer au chantier. Où les charpentiers avaient refusé de le mettre en place, ne voulant pas « travailler le plastique ». Il avait fallu des palabres. Les ouvriers du Magouër, quand ils étaient en désaccord avec le client, passaient au breton, un bon moyen d'avoir le dernier mot...



Une traversée

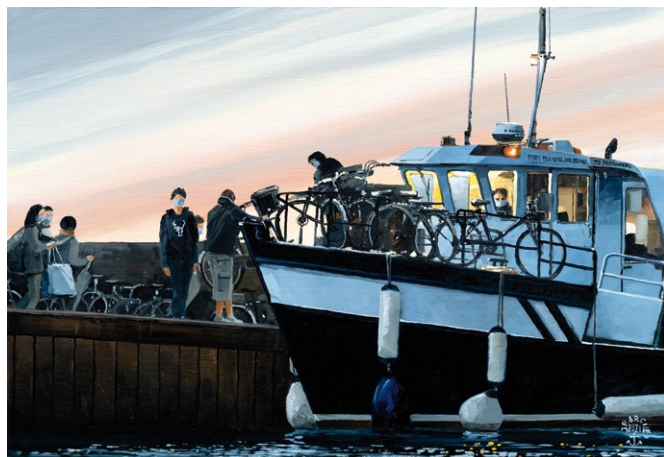
Le capitaine tourne énergiquement la barre à roue en bois, quasiment un objet de brocante. Aujourd'hui, pratiquement tous les bateaux possèdent une installation électro-hydraulique avec commande à joystick.

Rien d'autre sur la planche devant lui, qu'une petite boîte de bois assemblée à l'ancienne, avec un couvercle de verre: le compas.

La petite vedette se positionne pour l'accostage sur la cale en pente. Pas une mince affaire, car si elle est petite elle est aussi volage à la barre. Une seule ligne d'arbre, ça n'aide pas dans le vent et le courant les jours où « il y a du rapport ». Sans oublier l'effet de pas, en marche arrière...



On a entendu pester les jeunes capitaines habitués aux commandes à double levier des bateaux d'Izenah plus gros, et obligés de s'y reprendre pour accoster avec ce bateau.



D'autant que par dérogation Izenah avait obtenu de faire naviguer *Île aux Moines* avec un seul membre d'équipage, le capitaine qui faisait office de matelot. Dans la vraie vie c'est un peu plus compliqué que sur le titre de dérogation. Par la petite porte ouverte à l'avance, le capitaine doit sauter sur le quai au bon moment avec l'amarre, la tourner sur l'organeau, sauter de nouveau à bord, embrayer pour appuyer le bateau au quai – et sortir la caisse pour faire payer ses passagers...

Et ce n'est pas fini. Sur le petit pont avant, surélevé et très en pente, il lui faut aider à charger puis décharger les vélos, valises, paquets, cartons, cageots, planches à voile, tronçonneuses, plantes en pot, tout un fourbi enchevêtré qui n'améliore pas la visibilité depuis la passerelle.

Île aux Moines, c'était la vedette de l'hiver: économie de personnel et de carburant, capacité adaptée au moindre trafic. Dans la cabine, on ne voyait pas grand-chose à travers les vitres embuées. Ce petit sas ambulant concentrait un bout de société. On s'y saluait – ou pas – en embarquant, on s'asseyait par affinités, pas toujours innocentes. On débitait des platitudes sur la météo (facile dans le Morbihan). On prenait des nouvelles de ceux qui « allaient sur le continent » pour des soins. Ça sentait un peu le chien mouillé – du fait des vestes en gros drap et des vrais chiens, mouillés de pluie. Ceux qui devaient rester debout fixaient ceux qui avaient installé leurs sacs sur les bancs bleu et blanc. Dans un coin, des paquets postaux faisaient sans arrêt la navette jusqu'à ce qu'un trans-





porteur finisse par les prendre en charge. On espionnait les noms des destinataires.

Sur la petite plage arrière ouverte aux éléments, se retrouvaient les bannis : fumeurs et/ou grognons.

De mémoire d'indigènes, il est exceptionnel que le mauvais temps ait interrompu le rythme des traversées, toutes les demi-heures, de 07h00 à 19h30 l'hiver. Roulant dans les coups de surôit et les courants de 7 nœuds, plus même en vives eaux, bousculant ses passagers, embarquant un peu d'eau glacée par les dalots, ses pare-battages volant joyeusement dans tous les sens, impudique avec ses œuvres vives largement dévoilées, la navette faisait quand même son boulot.



Patrimoine

Gilbert Thébaud a succédé à son père Job au passage en 1972, et pris livraison en même temps de sa vedette financée par le prêt d'un ami.

Sa cabine durement acquise changera trois fois de configuration pendant son demi-siècle de carrière, rendant chaque fois le bateau plus élégant.

Les premiers passeurs étaient des bateaux de pêche convertis, *Île aux Moines* sera le premier construit expressément pour le passage.

Dans son carnet illustré *Les Passeurs de l'Île aux Moines*, Jean Pierre Arcile note :

« Et pas une ride de plus qu'à son neuveage, ou peut-être des rides de sagesse que l'on peut deviner en fin de saison avant sa grande toilette annuelle pour rester pimpante pendant les mois d'hiver, les plus féroces pour un bateau » (...)

« Avec sa construction traditionnelle en bois issue du savoir-faire provenant de la pêche, ce bateau fait figure de trait d'union entre les anciennes générations et les nouvelles unités apparues dans les années 1990/95. Bien malgré lui, il fait partie du patrimoine vivant de l'Île aux Moines et rappelle aux Ilois les origines modestes de l'histoire du passage. »

Réglementation & perspectives

Île aux Moines n'a pas satisfait cette année aux contrôles de l'administration maritime. Après environ 30 000 € de travaux – le chiffre qui circule, non confirmé par la compagnie – par les charpentiers du chantier du Guip sur l'île, le bateau n'est toujours pas déclaré bon pour le service, dans les conditions habituelles : un seul homme d'équipage, 75 passagers.

Dans l'entourage d'Izenah, on est convaincu que l'administration maritime entend éliminer du service ces vieilles vedettes en bois, avec une seule ligne d'arbre (un seul moteur, pour des raisons de maniabilité et de sécurité).

Ce qui pose la question de l'avenir d'une autre société bien implantée dans le Golfe du Morbihan. Le Passeur des Îles (*Chasse-Marée* n° 286 mai-juin 2017) exploite en effet cinq navires du même type, « bateaux à passagers traditionnels en bois qui témoignent du passé maritime breton ».

Au-delà des prescriptions de l'administration maritime, Izenah sait que l'évolution du passage condamne sa petite vedette.

En 2020, la compagnie a mis en service Archipel II, 22 m et 197 passagers, deux fois plus long et capacité triple.

Même le service d'hiver, traditionnellement assuré par *Île aux Moines*, ne peut plus s'en contenter. L'allongement de la période touristique et la modification des habitudes (séjours hivernaux des résidents secondaires, offre Airbnb) exigent plus de capacité, toute l'année.

Île aux Moines est donc à vendre. Mais à qui ?

Texte Louis-Marie Tattevin

Images et dessins Jean-Pierre Arcile



Le Lexicomaines



Avec Jeanine Cario, on ne voit pas le temps passer. Une simple question déclenche une avalanche d'anecdotes incroyables qui nous plonge au cœur d'une Île-aux-Moines que nous n'avons pas connue.

Elle nous parle d'une époque où la pointe de Penhap était habitée à l'année par des centaines de personnes et où le mètre carré ne valait pas « 100 patates », mais un fermage que les paysans payaient en blé ou pommes de terre. On y trouvait même une mercerie tenue par Marie Luco, du côté de la croix.

Elle nous raconte l'histoire d'une île bien plus jeune, qui organisait des pièces de théâtre salle Saint-Louis (Relais des Mousquetaires). Cette jeunesse pouvait aussi coïncider - pour s'amuser - un marsouin mort ramassé à la côte, dans l'entre-bâillement d'une fenêtre pendant une diffusion au Ciné-Club de Léonidas (déjà au Rinville).

De cette discussion qui devait nous apporter quelques nouveaux mots pour notre Lexicomaines, sont sorties des pages et des pages d'histoires personnelles avec une précision dans les dates et les noms qui laisse sans voix. À la place de mots, nous vous conseillerons cette fois-ci des prononcia-



Maison de Ker Megnon, rue du Commerce.

tions si vous ne voulez pas vous faire reprendre par Jeannine :

- On ne dit pas **Rinville** mais **Rinhuile**
- On ne dit pas **Naudeux** mais **Naudo**
- On ne dit pas **Ru Vraz** mais **Ru Vraoz**

Devinette: à votre avis, pourquoi la petite maison blanche près de la boulangerie s'appelle Ker Megnon?

« Ker Megnon » veut dire « chez le mignon ». Georgette Congal habitait cette petite maison qui a ensuite appartenu à Mimi Bellego. Elle disait souvent à celles et ceux qu'elle croissait: « *Comment ça va Megnon?* ».

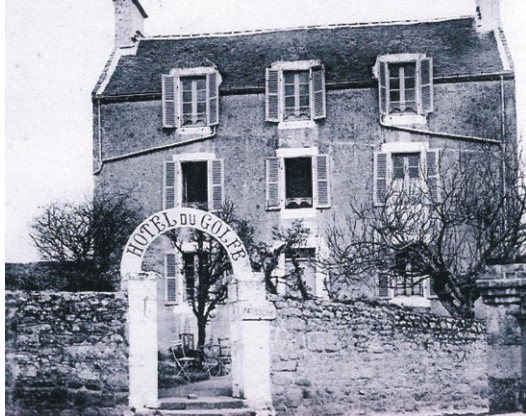
Georgette était cuisinière à l'hôtel-restaurant Vinet. L'hôtel c'était la grande maison qui fait l'angle face au Breizh Izel. Le restaurant était dans la cabane américaine construite après 14-18, remplacée aujourd'hui par l'EHPAD.

La cuisine de Georgette était aménagée dans le sous-sol de l'hôtel et les plats passaient par la fenêtre pour rejoindre la cabane. Les communions et les mariages se faisaient à cette belle adresse. À suivre.

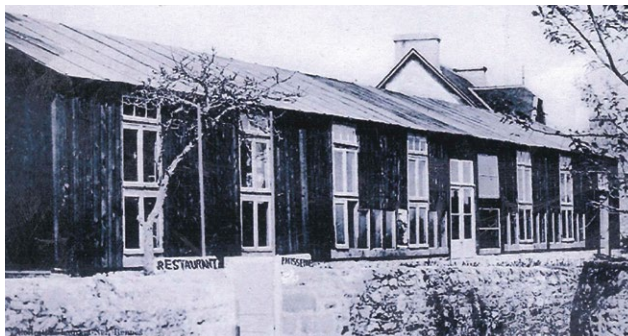
Alizée Burban

En revenant de la messe, les îlois-es aimaient s'arrêter à la pâtisserie Vinet.





L'hôtel-restaurant Vinet ou « Chez Vinet » s'est ouvert dans les années 1920 et a fermé en 1971. On retrouve en images l'hôtel ainsi que son restaurant bardé de bois et muni d'une longue salle qui abritait au fond, sa petite alcove.



Les gourmandises de Gilbert & Ludo

Rougail saucisse

Pendant la Semaine du Golfe, quatre associations de l'Île se sont réunies pour organiser des événements sur le port : l'association de la Fête de la Mer, le Comité des Fêtes et des Régates, l'ACCA et l'Association des Parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.

Pour accompagner le groupe de musique réunionnais Sofaz, un délicieux rougail saucisse – à l'iloise – a été préparé et servi par les bénévoles. Pour l'occasion, Gilbert Ehanno et Ludo Le Mauff chef préféré des Îlois-ses* ont mis leur tablier ! L'ilo-réunionnaise Céline Dupuis les a accompagnés dans cette piquante réalisation.

Pour 6 personnes • 30 mn de cuisson

Ingrédients :

- 4 saucisses fumées
- 4 saucisses nature
- 3 gousses d'ail
- 3 oignons jaunes
- 6 tomates
- 1 cuillère à soupe de curcuma
- 1 piment oiseau
- 1 petite boîte de haricot rouge
- gingembre
- zestes de combava (agrumes)
- huile d'olive, sel, poivre

Couper les saucisses en gros morceaux. Émincer les oignons et l'ail. Couper les tomates en dés. Dans un sautoir,

faire chauffer l'huile et y faire dorer les saucisses, ajouter les oignons, l'ail et les tomates. Ajouter le curcuma, le piment oiseau dans un nouet, du sel, du poivre, et râper le gingembre.

Mélanger le tout et laisser cuire 20 minutes à feu moyen, jusqu'à obtention d'une belle sauce.

Ajouter les haricots rouges préalablement rincés et égouttés.

Laisser cuire 10 minutes.

Retirer le piment. Servir avec du riz blanc.

Coup de cœur : en fin de cuisson, râper quelques zestes de combava sur votre préparation.

* Note d'Alizée Burban, sans objectivité aucune pour le chef Ludo Le Mauff.



Ludo Le Mauff, Céline Dupuis et Gilbert Ehanno.

Rougail tomate : pour corser un peu la préparation !

Piler 2 gousses d'ail et 1 cm de gingembre avec 1 cuil à café de gros sel.

Mélanger à 2 tomates concassées, 1 ou 2 oignons blancs émincés avec leur tige (ou 3 ciboules), 1 cuillère à soupe d'huile, ½ cuillère à café de pâte de piment, 2 cuillères à soupe d'eau, du zeste de combava râpé.

Goûter, ajuster le sel et le piment à votre envie.

Proposer dans un bol à part.

Céline Dupuis

Semaine du Golfe du Morbihan

15 au 21 mai

Les Îlois ont dignement fêté l'évènement



Couverture du livre officiel de la Semaine du Golfe 2023, célébrant les 20 ans de passion du grandiose rassemblement maritime.
(Éditions du Chasse-Marée)

Annulée en 2021 alors que sévit le Covid, la Semaine du Golfe a repris ses droits avec une belle édition en mai 2023. Pour la douzième fois le Golfe a été animé sur l'eau avec un millier de bateaux traditionnels et classiques, répartis en flottilles, et venus de tous les horizons. À terre, l'évènement fut fêté comme il se doit dans les 19 communes qui ceignent la « petite mer ». Placée au cœur du Golfe, l'Île-aux-Moines ne manqua pas à l'appel.

Elle célébra cette manifestation maritime internationale unique en son genre avec de nombreuses activités : danses bretonnes, concerts, réunions diverses. Sous le soleil du printemps retrouvé, le vent dominant de nord qui a sévi tous les jours, gonfla allégrement les voiles des participants, mais aussi les cœurs des équipages, des bénévoles, et des Îlois célébrant un moment de joie inoubliable.

Inauguration

Peinture

Le 18 mai, au bas de la Grimpette, inauguration par le maire Philippe le Bérigot d'un panneau évoquant l'œuvre peinte de Marja Meeuwis-Olivie (sur la photo) qui a planté son chevalet dans bien des endroits de l'Île-aux-Moines.



Korollerien Izenah

Danses bretonnes

Le groupe Korollerien Izenah a déambulé dans les rues de l'Île au départ de la place du Marché vers le port, au son du biniou et de la bombarde. La présence des enfants dans le cortège a suscité un vif intérêt du public. La troupe s'est ensuite produite sur l'esplanade du port.



Embarquement sur le Shtandart

Vieux grément

Les enfants de l'école de l'Île-aux-Moines sont montés à bord du voilier-école Shtandart. Grâce à son équipage accueillant, ils ont pu découvrir l'histoire de ce vieux grément.



Déambulation d'échassier·ères

Comédie et musique

Sur leurs échasses, les comédien·nes et musicien·nes de la compagnie « Y'a un trou dans l'mur » ont interprété des chants bretons, des airs traditionnels celtiques et quelques morceaux de musique du monde. Un régal pour les petit·es et grand·es qui ont croisé leur chemin.



© Annie Mouchot



Bénévoles

Accueil, exposition, repas, buvette et environnement

La réussite de la Semaine du Golfe est en grande partie rendue possible grâce au bénévolat et à nos associations illoises. En espérant n'oublier personne, nous remercions : l'association de la Fête de la Mer, le Comité des Fêtes et des Régates, l'ACCA, l'Association des Parents d'élèves de l'école Saint-Joseph, les écolier-ères et l'équipe pédagogique pour l'exposition au Rinville "Dans les traces du passé", le Club des Sages pour son expo-vente sur le port, l'équipe en charge des artistes, les bénévoles qui ont assuré un service de rade, les membres de la troupe Compagnie du Caillou pour l'organisation de la représentation du Théâtre de la Marmite, la brigade verte qui a veillé à la propreté de l'Île, ainsi que les initiatives plus personnelles comme l'accueil des résidents de l'EHPAD chez Élisabeth et Jean-Marie pour voir la Petite Parade.



Groupe **Quai de l'Oust**
Chants de Marins

Le groupe des Quai de l'Oust remercie le Comptoir des Îles pour l'accueil. C'était un bel après-midi à l'Île-aux-Moines.



La Route des Airs.

Concerts

Avec une énergie communicative, les cinq musiciens de La Route des Airs et d'Access Crew ont animé la soirée de clôture de la Semaine du Golfe sur le port.



Access Crew.

Daniel Gilles & Alizée Burban

Quel nom pour ma rue ?

Une loi dite « loi 3DS », un sigle qui fleure bon son administration centrale(*), votée par le Parlement le 22 février 2022 impose désormais à toutes les villes et villages de moins de 2000 habitants de donner un nom à tous les hameaux et lieux-dits qui en sont dépourvus. L'Île-aux-Moines n'y échappe pas.

Pour faire savant, la toponymie – c'est ainsi qu'on appelle la dénomination des lieux géographiques alors que l'odonymie consiste à donner des noms propres à des voies de communication – est un sacré casse-tête pour la plupart des municipalités dont la nôtre. Reprenons le fil de l'histoire.

Jusqu'à présent, seules les villes de plus de 2000 habitants étaient obligées par la loi de nommer toutes leurs rues. Parfois sans grande originalité. Ainsi dénombre-t-on dans l'hexagone 7965 rue de l'Église, 5755 place de l'Église, 3943 Grande Rue ou encore 3566 rue du Moulin, 3430 place de la Mairie et 2963 rue du Château pour celles qui avaient un nom.

À la fin de 2021, il y restait un peu plus de 350 000 voies non numérotées en France, 2,3 millions de lieux et plus de trois millions de foyers et d'entreprises n'avaient pas d'adresse précise (source *Le Monde*). Le législateur s'est avisé qu'il était urgent d'y remédier.

« Il est exact que le fait de ne pas avoir d'adresse précise pose au quotidien bien des problèmes, admet le maire, Philippe Le Bérigot. C'est particulièrement vrai pour les secours mais aussi pour la poste, pour les livraisons de colis qui se multiplient, ou encore tout simplement pour pouvoir installer la fibre optique. Et franchement, ça va nous faciliter la vie ».

La dénomination des voies et édifices publics relève de la compétence du Conseil municipal en vertu de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales

Où commence ma rue et où finit-elle ?

Bonne élève, la commune de l'Île-aux-Moines s'y est attelée. Mais quel casse-tête ! Démarré dès le mois de mai 2022, le travail vient d'être adopté par le Conseil municipal. Il aura fallu 4 journées entières avec les techniciens de La Poste, plus de dix semaines de travail en commissions pour passer de 5 voies avec 66 points d'adresse à 125 noms de rues et environ 1 500 maisons répertoriées.



Place du Bindo.



Ruelle de l'Ancienne Poste.

Premier travail essentiel, recenser toutes les maisons et se mettre d'accord sur le partage des rues. Pour être concret, la délimitation d'une rue, qu'elle soit nouvelle ou ancienne ne peut normalement se poursuivre au-delà d'un croisement, sauf pour les artères principales. D'où la nécessité de donner plusieurs noms à une rue existante ! Bel exemple avec l'actuelle rue des Escaliers qui part de la Pharmacie pour aller jusqu'en bas des escaliers qui débouchent dans la rue neuve ! Elle devient la rue des Chaumières depuis la pharmacie jusqu'à la rue du Bindo qui s'arrête à la place du Bindo pour se terminer en rue des Escaliers réservés aux seuls escaliers ! Autre casse-tête, la numérotation. Paire et impaire, par ordre croissant des maisons, et que faire pour les impasses, les sentes, les ruelles ou encore les espaces encore libres destinés à recevoir de nouvelles constructions ? La décision a été prise de donner un numéro qui correspond à la distance en mètres depuis le début de la rue.

Autre subtilité qui donnera une indication aux usagers, on peut circuler en voiture dans une rue mais pas dans une ruelle ou une venelle.

Passer de 5 voies à 125 noms de rue

Il y avait déjà quelques noms de rues qui ne seront pas remis en cause mais quels choix faire pour attribuer des noms qui aient du sens ? Fallait-il verser dans la dénomination des personnes célèbres mais lesquelles : politiques, scientifiques, sportifs, laïcs, religieux etc. ? Quel équilibre entre femmes et hommes ?



Venelle An Iliz.



Impasse de la Chaux.



Venelle de l'Arche de Noé.

Autant de questions qui auraient sans nul doute donné lieu à d'interminables et insurmontables débats. « On a écouté les avis des uns et des autres et finalement il nous a semblé plus juste et plus facile de privilégier majoritairement les noms qui aient du sens et qui se rattachent à l'histoire de la commune explique le maire. » Cela demande évidemment une connaissance fine de l'histoire de l'île. Prenons l'exemple des « escaliers de l'Arche de Noé » qui partent de l'esplanade de l'église et descendent à la plage de Port-Miquel.

Initialement se trouvait au bas des escaliers une école de garçons spécialisée en hydrographie fondée par les frères de Ploërmel. Au départ des frères, la maison fut abandonnée, perdit son toit mais servit tout de même d'abri pour les indigents d'où son nom « d'arche de Noé » retenu comme nom pour cette venelle.

Comment nommer les traverses qui relient la rue de la Mairie à la rue de l'Église. Le choix a encore été dicté par les usages locaux. La première traverse conserve son nom de venelle André Dalido. La seconde traverse portera le nom de Venelle an Iliz (littéralement venelle de derrière l'église en breton) et la troisième traverse devient la ruelle de l'Ancienne Poste.

Et pourquoi avoir choisi le nom d'impasse de la Chaux pour nommer l'impasse qui part du chemin de kergantelec ? « Autrefois, il y avait un bac à chaux où l'on venait se servir en chaux à la fois pour chauler les façades des maisons et pour répandre sur les cadavres d'animaux que l'on enterrait. Combien

sommes-nous à connaître cette histoire, interroge le maire ? Une poignée d'habitants, pas plus. »

Le chemin des Preutiours

Et pour nommer chacune des rues, ruelles ou chemins partant du village du Rinville pour aller vers le sud, on aurait pu, pour faire stylé, choisir comme à New York de donner des numéros. Mais la commission s'est appliquée à trouver des patronymes

tirés des lieux-dits ou des coutumes : la 1^{ère} à gauche devient l'impasse Parc Molac, la 3^{ème} à droite la rue de Kerscot... et dans la rue de Kerscot la 1^{ère} à droite sera le chemin des Preutiours ! Devinette : qu'est-ce qu'un preutiour ? En breton « indigène », c'est un maçon et il y avait deux maçons au bout de ce chemin. D'ailleurs n'y allons pas par quatre chemins et arrêtons là ces quelques exemples

pour ne pas vous embrouiller. Vous aurez tout le plaisir et tout le loisir de découvrir et d'apprendre la toponymie de l'île en vous promenant puisque toutes les rues, ruelles, venelles et chemins auront droit à leur plaque.

Le Conseil municipal de l'Île-aux-Moines dans sa grande sagesse – et dans sa séance du 11 mai dernier – a adopté le nouveau plan à l'unanimité.

Jean-Luc Poussier

(*) La loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification (dite « loi 3DS ») vient donc de remédier à cette lacune.



Observations naturalistes

L'importance d'une mare...

Nous avons déjà évoqué dans de précédentes Gazette l'importance des points d'eau douce pour la faune en général et de l'intérêt qu'il y avait de les maintenir et d'en réaménager. La

pose d'un piège photographique au bord d'une mare de Penhap a permis d'illustrer à merveille la fréquentation qu'il peut y avoir sur ce type de milieu tout au long de la journée. Nous vous

faisons partager quelques clichés d'habitants de l'Île à poils et à plumes pris à leur insu, pour notre curiosité à tous.

*Julien Leperlier,
garde du littoral*



Sanglier.



Canards colverts.



Buse variable.



Renard roux.



Héron cendré.



Chevreuil.



Cane colvert et sa couvée



Ragondin.

Bienvenue

La Conciergerie de l'Île-aux-Moines

Tout part de ma dernière mission, qui était la gestion du camping de l'Île. J'ai exercé avec conviction et enthousiasme durant 3 saisons. C'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai eu le bonheur de devenir îloise (car j'y vis depuis plus de 4 ans). Je me suis rendue compte que l'hébergement de courte durée était un point essentiel à soigner, et j'ai considéré que les attentes des propriétaires et des voyageurs n'étaient pas comblées à 100 %.

C'est de ce constat qu'est née *La Conciergerie de l'Île-aux-Moines*. J'apporte un service complet aux propriétaires désireux de louer leur maison en courte durée. En effet, mon équipe et moi intervenons à tous niveaux : préparation des biens en vue de la mise en location, conseils sur les



démarches administratives, assistance pour la commercialisation de l'annonce et la tarification. Nous nous occupons de tout, de A à Z : communication avec les voyageurs, check-in et check out **en présentiel**, location et gestion du linge de maison, blanchisserie et ménage inter location, assistance 7/7. Nous travaillons avec nos propres produits, fournissons tous les basiques (produits de nettoyage et d'hygiène corporelle, produits alimentaires de première nécessité), et bien entendu, tous les réassorts de produits d'usage comme l'essuie-tout, éponge, dosette de lave-vaisselle/lave-linge... (liste non exhaustive !) le confort des voyageurs et la satisfaction des propriétaires sont notre crédo !

Sibylle Cacheux - 07 68 40 22 35 - www.iamconciergerie.fr

Bienvenue aussi : à la **Savonnerie des Dunes** sur le port et au nouveau gérant de la crêperie **La Chaumière** au bourg.

Lectures insulaires

L'Ankou



De François de Beaulieu
& Nono
Publié le 14 juin 2023
par les éditions
Skol Vreizh

Résumé de l'ouvrage

La société paysanne d'hier était en contact permanent avec des êtres appartenant à l'autre monde. Ce

qui se disait au sujet de l'Ankou, des revenants ou des korrigans comportait tous les éléments d'un véritable manuel de savoir-vivre permettant de faire face à toutes les situations. S'il peut offrir une approche distrayante d'un ensemble particulier de traditions populaires, ce petit livre permet aussi de découvrir une culture originale, loin d'avoir complètement disparu, et dont on

ne saurait ignorer la cohérence et le sens de l'équilibre. Quelques exemples tirés des collectes réalisées à l'Île-aux-Moines par François de Beaulieu dans les années 1960 apparaissent au fil des pages (on en trouvera beaucoup d'autres dans *Mes deux siècles à l'Île-aux-Moines*).



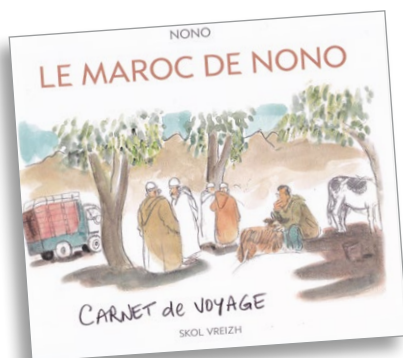
Fiche auteur

François de Beaulieu est né en 1947 et il vit à Morlaix. Il a enseigné la littérature et la sociologie du collège à l'Université. Depuis 1967 il a publié plus de soixante-dix livres et plusieurs centaines d'articles sur le patrimoine naturel et culturel de la Bretagne.

Où le trouver ?

Dans toutes les bonnes librairies.

Le Maroc de Nono - Carnet de voyage



De Nono
Publié en mai 2023
par les éditions
Skol Vreizh

Résumé de l'ouvrage

Dans ce carnet de voyage, Nono nous présente son Maroc.

Un Maroc qu'il a

découvert avec émerveillement dans les années 1980 et qu'il continue de fréquenter avec passion. Grand amateur de randonnée pédestre et de rencontres humaines, il abandonne la photographie pour le dessin. Le crayon et le carnet - moins intrusifs - lui permettent de croquer sur le vif des personnages hauts en couleur dans les cafés, les souks, les gîtes de montagne, les villages berbères de l'Atlas ou les pistes poussiéreuses du Sahara. La fréquentation assidue des Marocains depuis des décennies lui permet de pénétrer dans l'intimité de certains foyers et de rencontrer des personnalités hors normes comme l'écrivain Mohamed Nidali, un ancien mineur de fond des *Charbonnages de France* ou un gommier ancien combattant de la libération de la France... À rebours des clichés touristiques, Nono nous

entr'ouvre avec délicatesse les voiles qui masquent le plus souvent les dures réalités de la société marocaine.

Fiche auteur



Joël Auvin, dit « Nono », est né en 1949 (!!!... l'âge est là...) à Inzinzac-Lochrist. Lycéen à Lorient, puis étudiant à Rennes, non pas en dessin mais en philosophie. Professeur de philo de 1973 à 1988 au lycée de Carhaix, puis à Vannes, d'abord au lycée Lesage, puis au lycée Charles de Gaulle. En retraite de l'enseignement depuis 2009,

mais pas en retraite du dessin. Dessinateur à *Ouest-France* de 1973 à 1997, puis au *Télégramme* où il dessine toujours. Il a aussi collaboré à d'autres journaux, comme le *Peuple breton Magazine*, *Oxygène*, *Le Canard de Nantes à Brest...* Dessinateur de presse, mais aussi illustrateur d'une cinquantaine de livres, tels que : *Ils sont fous ces Bretons*, *Les bretonnismes*, *Drôles de marées...*

Où le trouver ?

Dans toutes les bonnes librairies.

Le cahier neuf



De Thierry Chazelle
Publié en décembre 2021
 À compte d'auteur

Résumé de l'ouvrage

Quel est votre petit plaisir coupable ? Commencer un cahier neuf !

La question posée par

une internaute fut le déclencheur.

D'une chanson dans un premier temps, puis d'une envie en forme de défi :

Et si j'étais poète le temps d'un cahier neuf ?

Chaque jour j'écirai un poème, je le publierai sur un célèbre réseau social et j'y ajouterai la photo du brouillon.

Au début, je ne suis pas régulier mais les jours de carence, les internautes me rappellent à la discipline : « Il est où mon poème ? »

C'est ainsi que 68 poèmes sont nés, et que le dernier fut écrit sur la dernière page d'un cahier neuf.

Fiche auteur



Thierry Chazelle est un auteur-compositeur-interprète, membre avec Lili Cros d'un duo de chansons françaises (4 disques, 900 concerts en France et à l'étranger dont un Olympia complet en 2019).

Leur emménagement sur l'Île-aux-Moines, le confinement et la lecture quotidienne de René Char incite l'auteur à passer de la chanson à la poésie, le temps de noircir les pages d'un cahier neuf.

Dans un premier temps, les poésies sont publiées sur internet et la faveur du public est immédiate.

Le premier tirage papier du recueil s'écoule en 24 heures.

Où le trouver ?

Au *Relais des Mousquetaires* et à la boutique *l'Escale*.

Éloge de la sonnette

J'ai parcouru l'île en tous sens, par tous les temps et en toutes saisons depuis des lustres, sur mon vélo dépourvu de sonnette, ou alors muni d'une sonnette rouillée et de ce fait atone si bien qu'elle n'était qu'un élément de décor accroché abusivement à mon guidon.

Jusqu'à ce jour où, pris d'une frénésie consommatrice, je me suis acheté une sonnette d'un rouge orangé du plus bel effet dans une chaîne de magasins célèbre dont le nom commence par D, se termine par N et évoque une épreuve sportive !

Pour quelle raison ? Je n'en sais fichtre rien mais je l'ai mise illico-presto sur mon guidon. Miracle, en actionnant le petit poussoir j'ai obtenu un son aigrelet mais suffisant pour percer les oreilles des piétons qui le plus souvent en été circulent en bandes très inorganisées tout au long des voies, venelles, impasses et autres sentiers de l'île. Miracle encore, ce petit son faiblard fait tourner les têtes accompagné d'un parfois tonitruant « attention vélo ! » suivi ou non d'un alignement à gauche, à droite ou au milieu desdits piétons, ou alors engendre des déplacements piétonniers un peu foutraques mais sympathiques n'indiquant pas clairement la voie à suivre pour se frayer un chemin – semé d'embûches – parmi ces groupes de piétons déambulateurs. À moins qu'il n'évoque rien du tout – peut-être s'agit-il de personnes sourdes – ou au contraire qu'il n'engendre une fâcheuse tendance du groupe, comme par esprit de contradiction à se répandre sur toute la largeur du chemin tel le morceau de beurre qui s'étale dans votre poêle à frire pour faire fondre les oignons.



Mais cette petite sonnette représente incontestablement un progrès, celui d'avoir parfois – avec les réserves que je viens d'énoncer – quelque effet bénéfique pour les bipèdes parce que pour ce qui est des quadrupèdes c'est une autre paire de manches. Un chien qui « dit vague » parce qu'il se sait en bord de mer et qu'il a le sens de l'humour, ignore tout de l'usage de la sonnette et de ses effets supposés et pourrait, comme pour la fin de cet article occasionner une magnifique et spectaculaire chute.

Jean-Luc Poussier

Cher Gildas,

Finistérien, léonard bon teint, tu as témoigné des qualités de ces bretons de là-haut, ceux du Haut Léon. Ceux qui ont été pétris des valeurs du travail, de l'ordre social, de la famille, de la coopération solidaire.

Tu as exercé à Saint-Pol en pleine zone légumière là où, même les bisquillous sont plantés de choux fleurs ou d'artichauts. Tu n'étais pas paysan, mais artisan prothésiste. Tu revendiquais ce titre qui disait de toi. Tu ne réclamais pas un statut social mais de faire reconnaître un savoir-faire à l'instar des actifs de la terre et de la mer qui t'entouraient.

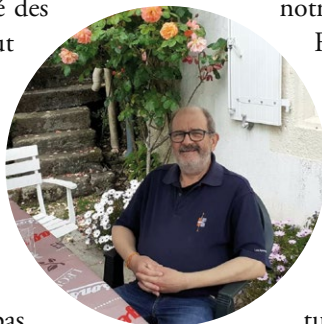
Dans ton domaine d'activités tu as fait preuve d'esprit d'entreprise n'imaginant pas que tout puisse te tomber dans le bec... Toi aussi, tu savais qu'il n'y a que dans le dictionnaire que le mot réussite se trouve avant le mot travail.

Cette activité tu l'as toujours partagée avec Lorette. C'était sans doute la condition pour que vous soyez ensemble, tellement ton métier était dévorant.

Si c'est en Léon que vous vous êtes connus, tu es tombé sur une Îloise, une fille du Golfe dont une part importante des racines est sur cette Île. Ton amour de la femme t'a conduit à découvrir l'Île et à t'y sentir chez toi. Jusqu'au point d'envisager de venir y vivre. Ce serait à la retraite.

Il n'y a pas une manifestation qui se soit déroulée sur l'Île sans que tu n'ais fait partie des « petites mains », de ces hommes de l'ombre, ceux qui ne comptent ni leur temps, ni leur énergie pour améliorer la vie de tous. Ton dynamisme n'avait d'égal que ton humour, que ta joie de vivre. Tu n'étais pas un donneur de leçons mais le premier à montrer l'exemple.

Pendant huit ans, tu as été un membre assidu et actif de



notre municipalité. Ton petit côté « scout de France » faisait que tu étais toujours prêt à t'investir pour améliorer notre quotidien.

L'an dernier, tu nous as appris que l'on t'avait décelé un cancer, mais tu avais décidé qu'il ne t'aurait pas. En combattant volontariste, tu as supporté les traitements et maintenu tes engagements.

Avec toi, nous étions fiers, tu avais gagné et tu as accepté la proposition de devenir maire adjoint en charge des travaux où l'exemplarité de ton investissement était mobilisatrice des équipes.

Dans quelque situation où tu te trouvais, ta qualité essentielle était la bienveillance.

Ton sourire avenant, ta capacité à accueillir l'autre pouvait désamorcer les conflits que tu n'aimais pas d'ailleurs.

Ton égalité d'humeur teintée d'humour, ta capacité d'entraîner à « faire ensemble » emportaient l'adhésion de tous. Lors de notre dernier échange, tu m'as annoncé que ton petit cancer avait repris et qu'à nos âges ce n'était pas trop « goulayant ».

Oui, je te le confirme cher Gildas ce n'est pas du tout goulayant d'imaginer que nous allons devoir continuer sans toi. Nous t'entendons monter les marches de l'étage de la mairie dans l'attente de la dernière bonne blague, de la nouvelle à partager. Et déjà tu nous manques.

Tu viens de nous démontrer que la mort nous déroutait, nous oblige à changer de route, à faire que si son cours n'est plus le même, ses objectifs valent que nous nous mobilisions pour un monde meilleur et plus fraternel.

Sois remercié d'avoir témoigné des valeurs qui construisent un art de vivre ensemble.

Philippe Le Bérigot, le 14 janvier 2023

Carnet

Naissances

Naël, fils de Mathilde Daniel et Alexandre Rodenas, né le 23 mai 2023

Mariages

Aziliz Tranchant et Nicolas Mouttet, le 2 juin 2023

Décès

Gildas Renaux, décédé le 11 décembre 2022 à Marbella (Espagne)

Philippe Vermynck, décédé le 15 décembre 2022 à Paris

Denise Milant, décédée le 20 décembre 2022 à Saint-Mandé

Irène Kwass, décédée le 22 décembre 2022 à Vannes

Raymonde Rousseau, née Juhel, décédée le 24 décembre 2022 à l'Île-aux-Moines

Gildas Poulouin-Rivoalen, décédé le 12 janvier 2023 à Vannes

Yvonne Burnel, née Le Bourlout, décédée le 13 janvier 2023 à Vannes

Loïc Burban, décédé le 18 janvier 2023 à Vannes

Marcelle Plançon, née Arbey, décédée le 27 janvier 2023 à l'Île-aux-Moines

Jean Guéno, décédé le 2 février 2023 à Vannes

Catherine Créquer, décédée le 15 février 2023 à Lorient

Jean Eon, décédé le 19 février 2023 à La Rochelle

Pierre Louis, décédé le 4 mars 2023 à Paris

Frédéric Briel, décédé le 17 mars 2023 à l'Île-aux-Moines

Jean Barraud, décédé le 5 avril 2023 à l'Île-aux-Moines

Michelle Deniaud, née Moizan, décédée le 15 avril 2023 à Plouay

Fabrice Gaultier de la Ferrière, décédé le 18 avril 2023 à Paris

Caroline Le Trocquer, décédée le 24 avril 2023 à l'Île-aux-Moines

Timothée Bellégo, décédé le 24 avril 2023 à l'Île-aux-Moines

Cécile Hochard, née Reinhalter, décédée le 18 mai 2023 à l'Île-aux-Moines

Michelle Oliéro, née Briel, décédée le 22 juin 2023 à Le Bono

Festival Les Insulaires ! 2023



C'est la 10^{ème} édition du festival! Après l'île d'Yeu en 2011, puis Belle-Île, Ouessant et Molène, Hœdic, Aix, Bréhat, Groix, Batz, et enfin l'Île-aux-Moines en 2022, rendez-vous à Houat pour la prochaine édition!

À l'heure où nous rédigeons cet article, la programmation détaillée des diverses animations est en cours, mais vous trouverez toutes les informations sur le site du festival :

<https://lesinsulaires.com>

De manière certaine, nous aurons le plaisir d'assister aux incontournables : tir à la corde, course de godille, concours de pétanque, celui du meilleur stand (animation et dégustation), deux débats (1 sur l'île de Houat et 1 sur le tourisme). Il y aura également 2 soirées concerts, une le vendredi soir et une le samedi soir. Sans oublier le concert du dimanche midi, qui accompagnera les délicieuses lasagnes de raie qui seront servies au repas de clôture.

Pendant tout le week-end il y aura sur le village des îles une buvette, un coin snack et la boutique du festival.

Les hébergements de l'île de Houat seront complétés par des logements sur Hœdic pour permettre au plus grand nombre d'insulaires possible de participer à la fête. Le camping d'Houat sera mis à



© Xavier Dubois

disposition gratuitement pour les insulaires (pensez à réserver - 06 43 85 68 21).

Pour ce qui est des traversées, un dispositif supplémentaire va être mis en place par la compagnie Océane pour assurer une liaison Hœdic-Houat : départ prévu de Houat pour Hœdic vers 23 h, et de Hœdic pour Houat vers 10 h (horaires à confirmer). Les billets sont à réserver à l'avance.

Des mouillages sont réservés pour les bateaux des insulaires (renseignements et réservation : 02 97 30 66 42).

Pour tous renseignements inscriptions, contactez Céline à la bibliothèque : 02 97 26 31 62
bibliotheque@mairie-ileauxmoines.fr



Danièle Evenou et « Monsieur Constant »

« J'ai joué dans un feuilleton qui s'appelait **Foncouverte**, 52 épisodes, diffusion en 1965, comme **Thierry la fronde**, diffusé la même année. J'interprétais le rôle d'une muette, Blanchette... Dans **Monsieur Constant**, je cause, mais **Monsieur Constant**, interprété par Jean-Claude Drouot, ne m'écoute pas. Première fois qu'un homme se refuse à moi ! » (Rires).
« Pour moi, l'Île-aux-Moines, c'est lié au Covid. Pleine période de pandémie, mais une formidable envie de jouer dans cette belle lumière du Golfe, avec néanmoins des ombres : la disparition de Jean-Marc Desmarest, l'authentique patron du Charlemagne, où on a tourné des scènes du film, et celle de Jean-Yves Lafesse, qui jouait le rôle d'un client du bistrot. J'ai le souvenir d'avoir pris le premier bateau du matin, à 7 heures, pour aller parrainer une résidence seniors



« Domitys », à Nantes. J'ai rempli ma mission, mais j'avais grand hâte de revenir au plus vite sur l'Île, y retrouver le calme, la vie. Je suis une femme aimant la vie. Je vais déposer une petite annonce dans

la Gazette : « Femme pétillante aimant la vie, cherche amoureux pour vivre avec elle sur l'Île » À bon entendeur !...

Nono

La Réunion

Février 2003. Paris - St-Denis de la Réunion. 9350 km en 11 heures de vol, au-dessus de lieux aux noms mythiques: Kilimandjaro, Nairobi, Kigali...

30 degrés ambiants... Baignade dans le lagon bleu, des poissons partout. Au-delà de la barrière de corail, le royaume des requins. Dans le port de St Gilles, beaucoup de grosses vedettes équipées pour « la pêche au gros ». Quelques bateaux traditionnels, fins et racés, appelés des « péis ».

Saint-Leu. Un peu plus au sud. La pointe au sel, appelée aussi pointe de la Bretagne. Des marins bretons auraient débarqué dans le coin au XVII^e siècle. Un paludier de Guérande, Daniel Gely, a remis en état les anciennes salines.

Saint-Gilles les Hauts. À la Réunion, on parle des Hauts pour désigner l'ensemble des sites qui ne sont pas littoraux. Visite d'une des plus belles demeures coloniales, celle de Madame Desbassayns. 1788. Colonisation de l'île. Esclavagisme. Culture du café et de la canne à sucre, avec 400 esclaves. Ceux qui parvenaient à s'enfuir étaient appelés des « marrons ».

Le piton de la Fournaise, culminant à 2632 m d'altitude. Volcan toujours actif. Paysage grandiose, lunaire, minéral, avec vue sur le piton des neiges, le grand Bénare, le cratère du volcan.

Saint-Pierre. Sur le front de mer, des séquelles de *Dina* (2002), un cyclone qui a emporté le toit du café de la gare.

40 km de route virageuse jusqu'au **cirque de Cialos**



Fleur de frangipanier.



Vue de Saint-Gilles les Hauts.

(surnommée la route aux 400 virages). Les cryptomerias (sapin créole) ont été véritablement sectionnés par le cyclone *Dina*. Le chemin des sources est impraticable.

Ascension du Maïdo, le piton Maïdo, 2203 m d'altitude. Vue plongeante sur Mafate, Roche-Plate, l'îlet Aurère, La Nouvelle, le col du Taïbit. Marche vers la Glacière, où les esclaves de Madame Desbassayns venaient chercher des glaçons pour les mettre dans l'apéro des patrons. 50 km aller-retour, avec des pains de glace de 25 kg...

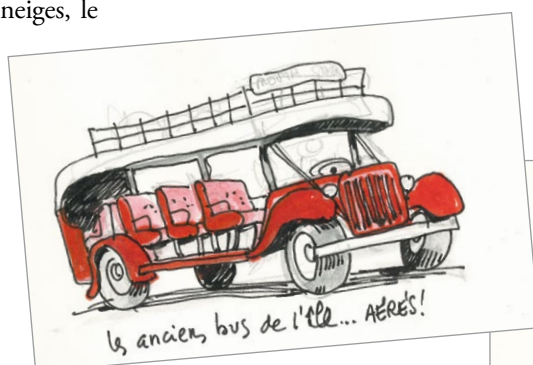
Saint-Paul. Le cimetière marin, chargé du passé colonial de l'île. On y voit la tombe de Leconte de Lisle (poète considéré comme le chef de file du mouvement parnassien), du pirate La Buse, des naufragés du Ker-Anna, un trois-mâts du port de Nantes...

Des pêcheurs remontent des bateaux en les faisant rouler sur des billes de bois.

Et à la Réunion, impossible de passer à côté de la bière la plus consommée sur l'île: la Dodo Bourbon. Le Dodo désigne un oiseau disparu, qui est devenu le symbole de cette bière.

La Réunion des ethnies. Un temple tamoul côtoie une église, une mosquée jouxte un temple chinois, rites vaudou, magie, superstitions... On croise les descendants des anciens esclaves africains (les Cafres), ceux des « Gros Blancs » (anciens gros propriétaires de terres et d'esclaves), des Yabs, des Malbars (Indiens tamouls), des Chinois, des Zarab' (Indiens musulmans), des Zoreils (les métropolitains)... De ces croisements de cultures, sont nées de vraies richesses, tant dans la langue, la musique (maloya), la cuisine, les fêtes traditionnelles, la danse... la créolité.

Nono et Céline



Poubelle

Un grand merci pour la poubelle jaune à Penhap.

Merci pour le fleurissement de l'île

Un vrai bonheur en ce printemps naissant ! Et aussi pour avoir bouché les trous dans la grimpette.

Remblayage chemins

Serait-il possible de remblayer les chemins du Lann ainsi que de finir le remblayage des chemins des îles de Brouël. Il y a plein de big bag à la zone artisanale.

L'état de la voirie et des chemins est une préoccupation de la municipalité. Les travaux réalisés ces dernières années l'attestent. Pour autant, nous avons conscience de ne pas pouvoir simultanément faire face à l'ensemble des sollicitations. Le remblaiement des chemins ne peut s'opérer qu'avec des matériaux sains et entrer dans une programmation.



Éclairage public de la venelle

Serait-il possible d'éteindre l'éclairage public après 23 h, 00 h ? Merci de votre compréhension.

Le changement de l'éclairage public au profit des leds est quasiment terminé. Pour autant, la seconde phase consistera à rendre possible la commande des lampadaires. Cette opération va nécessiter le changement des armoires électriques et occasionnera un surcoût non évalué dans la phase 1 du projet. Nous aurons ainsi la possibilité de réaliser ces adaptations de durées sans avoir recours à un technicien du continent. Nous ne pouvons qu'inviter à la patience...

Bornes de recharge véhicule

À quand des bornes de recharge sur la dalle à Port Blanc ?

La gestion des parkings appartenant à GMVA est confiée à la Compagnie des ports du Morbihan. Un équipement de 2 bornes électriques est en place sur le P1 depuis août 2022.

Bateau hiver

Serait-il possible l'hiver d'avoir un bateau à 19 h 30 et à 20 h

et non 19 h 45 car si on rate 19 h on doit attendre le prochain départ à 19 h 45.

Merci de penser à ceux qui travaillent sur le continent.

Nous disposons de 26 rotations par jour au cœur de l'hiver avec la régularité de l'heure et de la demi-heure.

La solution mise en place pour la dernière traversée a pour finalité d'assurer le retour des travailleurs qui terminent à 19 h, ce qui peut pénaliser ceux qui sont à l'embarcadere pour un départ à 19 h 35... Une 27^{ème} rotation ne semble pas raisonnable.

Salle des fêtes

En lisant la Gazette de décembre j'ai lu que la mairie a voté pour la construction d'une salle des fêtes et des associations.

C'est une très bonne nouvelle. Je souhaite que la mairie organise une réunion avec les associations concer-

nées par ce projet pour qu'elles puissent donner leurs besoins (besoins différents entre chaque association : ciné-club, Korollerian Izenah, ACCA, Comité des Fêtes et des Régates, MAM, APEL et autres...) Merci.

Le projet de salle pour répondre aux besoins d'aujourd'hui est en gestation depuis le mandat 2014-2020. Des réunions avec des représentants d'associations, de restaurateurs se sont tenues à plusieurs reprises, ces personnes ont aussi visité des équipements dans le département.

Les réflexions ont repris avec le conseil actuel. Elles ont conduit à abandonner l'idée de la destruction de la salle polyvalente actuelle au profit de son amélioration, et l'édification d'un bâtiment complémentaire. Le projet a pris le nom de salles du Prado.

Nous sommes à la phase concours d'architectes entre les trois cabinets retenus.

Ils répondent à un programme « surfacique » reprenant les besoins généraux tels qu'énoncés et votés par le Conseil. Pour la phase de conception, un comité technique va être mis en place pour accompagner le travail du cabinet d'architecte...

Nous n'avons pas pu répondre à toutes vos suggestions. Pensez à regarder votre prochaine Gazette !

Recherche logements désespérément

De jeunes couples originaires de l'Île ainsi qu'une nouvelle génération prête à perpétuer le dynamisme et forger l'avenir de l'Île sont obligés de s'exiler sur le continent faute d'hébergement locatifs à l'année. Il existe pourtant un certain nombre de logements inoccupés qui pourraient faire leur bonheur.



Un appel est lancé à toutes et tous les propriétaires qui trouveraient à travers cette location annuelle, a minima, une bonne façon d'entretenir leur habitat et, très certainement, de leur donner de la rentabilité. N'hésitez pas à le faire savoir auprès de l'accueil de la mairie ou par mail mairie@maire-ileauxmoines.fr

Les pages qui suivent comportent le compte rendu des Conseils municipaux tenus à la mairie de l'Île-aux-Moines par le maire et les membres du Conseil municipal.

Séance du 9 décembre 2022

Présents : Marie-Paule Bellégo, Philippe Morvant, Jacques Bathiat, Gildas Poulouin, Régis Talhouarne, Alizée Burban, Mathilde Daniel, Ronan Créquer, Edouard Brunet, Pierre Sokoloff.

Absents : Philippe Le Bérigot a donné pouvoir à Philippe Morvant, Catherine Le Roux a donné pouvoir à Gildas Poulouin, Maryse Cohen a donné pouvoir à Marie-Paule Bellégo, Olivier Cario, Christophe Tattevin

Secrétaire de séance : Jacques Bathiat

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil en date du 27 octobre 2022.

Autorisation des dépenses d'investissements du budget primitif 2023 : budget principal

Afin de permettre le règlement des factures et de ne pas retarder les chantiers en cours et le démarrage de nouveaux projets et acquisitions prévus dans le cadre de la mise en place de la politique menée par la commune de l'Île-aux-Moines, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire ou son représentant, à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Investissement				
Dépenses				
Chapitre	Intitulé	Crédits ouverts année N-1 (2022)	Limite autorisée	Crédits à ouvrir année N (2023)
20	Immobilisations incorporelles	56 200 €	14 050 €	14 050 €
204	Subventions d'équipement versées	36 500 €	9 125 €	9 125 €
21	Immobilisations corporelles	729 205,59 €	182 301 €	182 301 €
23	Immobilisations en cours	1 163 840,45 €	290 960 €	290 960 €
TOTAL		1 985 746,04 €	496 436 €	496 436 €

Considérant que les crédits d'investissement ouverts au budget principal 2022 aux chapitres 20, 204, 21, 23 étaient de 1 985 746,04 €, l'anticipation des crédits ouverts ne peut excéder 496 436 €, et considérant la nécessité de procéder dès le 1^{er} janvier 2023 aux paiements des opérations programmées, la 1^{ère} adjointe demande au Conseil municipal d'autoriser le maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, par anticipation, les dépenses d'investissement sur le budget principal dans la limite d'un montant total de 496 436 €, ventilé comme ci-dessus.

Le Conseil municipal autorise le maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, par anticipation, les dépenses d'investissement sur le budget principal dans la limite d'un montant total de 496 436 €, ventilé comme ci-dessus.

Autorisation des dépenses d'investissements du budget primitif 2022 : budget mer ports communaux et activités maritimes

Afin de permettre le règlement des factures et de ne pas retarder les chantiers en cours et le démarrage de nouveaux projets et acquisitions prévus dans le cadre de la mise en place de la politique menée par la commune de l'Île-aux-Moines, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant, à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Investissement				
Dépenses				
Chapitre	Intitulé	Crédits ouverts année N-1 (2022)	Limite autorisée	Crédits à ouvrir année N (2023)
21	Immobilisations corporelles	16 265 €	4 066 €	4 066 €
23	Immobilisations en cours	127 645,52 €	31 911 €	31 911 €
TOTAL		143 910,52 €	35 977 €	35 977 €

Considérant que les crédits d'investissement ouverts au budget principal 2022 aux chapitres 21 et 23 étaient de 143 910,52 €, l'anticipation des crédits ouverts ne peut excéder 35 977 €, et considérant la nécessité de procéder dès le 1^{er} janvier 2023 aux paiements des opérations programmées, la 1^{ère} adjointe demande au Conseil municipal d'autoriser le maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, par anticipation, les dépenses d'investissement sur le budget principal dans la limite d'un montant total de 35 977 €, ventilé comme ci-dessus.

Le Conseil municipal autorise le maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, par anticipation, les dépenses d'investissement sur le budget principal dans la limite d'un montant total de 35 977 €, ventilé comme ci-dessus.

Assurances : attribution et autorisation de signer les marchés

La 1^{ère} adjointe rappelle que la commune a procédé à une consultation pour des prestations de services en assurances qui a été lancée sous forme de procédure adaptée le 16 septembre 2022. L'avis public d'appel à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales « Ouest France » le 21 septembre 2022 et mis en ligne sur le site de Mégalis Bretagne. À l'issue de la consultation, 11 plis (3 pour le lot 1, 1 pour le lot 2, 3 pour le lot 3, 1 pour le lot 4, 3 pour les risques statutaires) ont été reçus dans le délai prescrit, soit pour le 28 octobre 2022 à 17 h. L'ouverture des plis a eu lieu en mairie de l'Île-aux-Moines le 2 novembre 2022. L'attribution a eu lieu en mairie le 21 novembre 2022 à 15 h 30 suite à l'analyse des offres faite par Consultassur en charge de l'assistance.

Les entreprises qui ont été retenues sont les suivantes :

Lots	Assureur	Total en € TTC
Lot n°1 : Dommages aux biens	GROUPAMA	4 213,34
Lot n°2 : Responsabilité civile	SMACL	5 696,39
Lot n°3 : flotte automobile	GROUPAMA	4 225
Lot n°4 : Protection juridique	SMACL	1 272,97
TOTAL		15 407,7
Lot unique Risques statutaires	GROUPAMA	34 138,75
TOTAL		49 546,45

Le Conseil municipal autorise le maire ou son représentant à signer les marchés des lots 1/2/3/4 avec les assureurs ayant présenté les offres les mieux disantes, pour un montant global de 15 407,70 € TTC, signer le marché du lot unique risques statutaires avec l'assureur ayant présenté l'offre la mieux disante pour un montant global de 34 138,75 € TTC, signer les éventuels avenants, et signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Parkings : tarifs

La 1^{ère} adjointe indique que le montant de la redevance semestrielle des parkings communaux est de 78 € depuis janvier 2021.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter un tarif semestriel de 80 € à partir de janvier 2023 et d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le Conseil adopte le tarif semestriel à 80 € pour les parkings communaux à compter du 1^{er} janvier 2023, et autorise le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Résidence du Vieux Moulin : révision des loyers communaux

La 1^{ère} adjointe indique que Bretagne Sud Habitat a sollicité une délibération du Conseil municipal sur les loyers à pratiquer pour les locatifs sociaux de la résidence du Vieux Moulin. Les baux sont révisés une fois par an au 1^{er} janvier et l'augmentation se fait dans la limite de l'Indice de Révision des Loyers (IRL). Il autoriserait une revalorisation des loyers de 3,60 %. Pour information, Bretagne Sud Habitat a délibéré sur une majoration de ses loyers de 3,5 %. La 1^{ère} adjointe propose au Conseil municipal de décider d'augmenter de 3,5 % les loyers des locatifs de la résidence du Vieux Moulin pour 2022.

Le Conseil décide d'augmenter de 3,5 % les loyers des locatifs de la résidence du Vieux Moulin pour 2023.

Subvention à l'association du Festival des Îles du Ponant

La 1^{ère} adjointe précise que la subvention à l'Association du Festival des Îles du Ponant (AFIP) pour l'organisation du festival des insulaires qui s'est déroulé sur l'Île-aux-Moines du 23 au 25 septembre n'a pas encore été versée. Cette subvention de 5 000 € était conditionnée au versement d'une subvention de 15 000 € de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA). La subvention de GMVA a été versée le 28 octobre dernier à l'AFIP. La 1^{ère} adjointe propose donc au conseil municipal d'adopter une subvention de 5 000 € à l'AFIP.

Le Conseil adopte une subvention de 5 000 € à l'AFIP pour l'organisation du Festival des Insulaires.

Fixation des taux pour l'avancement de grade

La 1^{ère} adjointe précise qu'il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer, après avis du comité technique, le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur. Elle indique que les taux de promotion se substituent aux quotas et doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale. Elle précise que lorsque l'application d'un taux inférieur à 100 % aboutit à un résultat qui ne constitue pas un nombre entier il sera arrondi à l'entier inférieur. Les critères suivant déterminent le taux de promotion :

- l'expérience acquise et la valeur professionnelle
- l'adéquation entre grade fonctions occupées et responsabilités
- l'investissement et la motivation
- l'effort de préparation à un concours ou examen
- l'effort de formation

Après avoir rappelé que le comité technique départemental et a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 8 novembre 2022, la 1^{ère} adjointe propose au Conseil municipal de fixer le taux de promotion 2022 pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune comme suit :

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Nombre de fonctionnaires} \\ \text{remplissant les conditions} \\ \text{d'avancement de grade} \\ \hline \end{array} \times \begin{array}{|c|} \hline \text{Taux fixé par} \\ \text{l'assemblée délibérante} \\ \text{(en \%)} \\ \hline \end{array} = \begin{array}{|c|} \hline \text{Nombre de fonctionnaires} \\ \text{pouvant être promus} \\ \text{au grade supérieur} \\ \hline \end{array}$$

Cadres d'emplois et grades d'avancement	Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	Taux de promotion proposé (en %)	Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	100	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	100	1

Le Conseil fixe le taux de promotion 2022 pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune comme indiqué ci-dessus.

Modification du tableau des effectifs

Service	Cadre d'emplois/Grades	Statuts	Temps de travail	Effectifs
Administratif	Attaché territorial	Fonctionnaire titulaire	Temps complet	1
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet	Vacant
	Adjoint administratif	Fonctionnaire titulaire	Temps complet vacant au 15/01/21	1
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Fonctionnaire titulaire	30/35 ^{ème}	1
	Adjoint administratif	Fonctionnaire titulaire	17,5/35 ^{ème} vacant au 20/04/2019	1
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
Littoral	Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
Police	Gardien de police municipale	Fonctionnaire titulaire	Temps complet vacant au 30/06/2022	1
Technique	Agent de Maîtrise principal	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	6
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Fonctionnaire titulaire	12/35 ^{ème} annualisé	1
	Adjoint technique	Fonctionnaire titulaire	12/35 ^{ème}	1

Le Conseil approuve le tableau des effectifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023.

Révision du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

La 1^{ère} adjointe rappelle que le RIFSEEP, au regard du principe de parité, est d'ores et déjà transposable aux cadre d'emplois territoriaux suivants :

- Filière administrative : administrateurs, attachés, secrétaires de mairie, rédacteurs et adjoints administratifs
 - Filière technique : ingénieurs en chef, ingénieurs ; techniciens ; agents de maîtrise, adjoints techniques ; adjoints techniques des établissements d'enseignement
 - Filière animation : animateurs et adjoints d'animation ; - Filière sportive : conseillers des APS ; éducateurs des APS et opérateurs des APS
- Elle précise que l'indemnité comprend deux parts, l'une liée aux fonctions : l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE) et l'autre liée aux résultats dénommée complément indemnitaire annuel (CIA). La part fonctions tient compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées. Le complément indemnitaire annuel tient compte des résultats de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Chaque part est affectée d'un montant plafond de référence sur la base duquel est défini le montant individuel attribué à l'agent, en fonction de critères déterminés.

• Détermination des critères d'appartenance à un groupe de fonctions

Catégorie B			
Groupe	Niveau du poste	Critères d'appartenance aux groupes de fonctions	Sous -critères
1	Secrétaire Générale	Responsabilité	Assistance et conseil aux élus - Pilotage et conception des projets communaux - Encadrement permanent
		Technicité	Expertise RH - Finances-Budgets - Marchés Publics - Aménagement-Foncier - Veille Juridique, respect des délais et procédures, autonomie
		Sujétions	Exposition du poste - Déplacements - horaires adaptables
2	Garde littoral	Responsabilité	Gestion des terrains du conservatoire du littoral + sites mégalithiques et sentiers côtiers - Assermentation - Encadrement ponctuel
		Technicité	Expertise du littoral (contraintes et spécificités), connaissances faune et flore - Autonomie - Conduite d'engins et maîtrise outils
		Sujétions	Travail en extérieur - Temps de travail annualisé et horaires adaptables - Pénibilité

Catégorie C			
Groupe	Niveau du poste	Critères d'appartenance aux groupes de fonctions	Sous -critères
3	Responsable service technique	Responsabilité	Plannification et organisation des services techniques - Travaux voirie,espaces verts, entretien bâtiments communaux - Encadrement permanent
		Technicité	Autonomie - Détention d'habilitations - Conduite d'engins et maîtrise d'outils
		Sujétions	Travail en extérieur - Temps de travail annualisé et horaires adaptables - Pénibilité
4	Responsable Espaces Verts	Responsabilité	Plannification et organisation du service espaces verts fleurissement - Travaux espaces verts et fleurissement - Encadrement d'un agent
		Technicité	Détention d'habilitations - Conduite d'engins et maîtrise d'outils - Autonomie
		Sujétions	Travail en extérieur - Temps de travail annualisé et horaires adaptables - Pénibilité
5	Agents administratifs polyvalents (accueil, urbanisme, état-civil, comptabilité, communication)	Responsabilité	Respect des formes et procédures - Respect des délais - Encadrement ponctuel
		Technicité	Polyvalence - Adaptabilité - Maîtrise des outils informatiques et logiciels
		Sujétions	Accueil physique et téléphonique - Pénibilité - horaires adaptables
6	Animatrice et responsable CLSH	Responsabilité	Gestion du fonctionnement du CLSH - Mission éducative et pédagogique - Encadrement animateurs en saison
		Technicité	Connaissance de la réglementation spécifique - Détention de qualifications sportives,culturelles d'animations - Maîtrise des outils de gestion et de communication
		Sujétions	Déplacements - Gestion des relations au public - Temps de travail annualisé

7	Agents polyvalents des services techniques (voirie, espaces verts, agents d'entretien)	Responsabilité	Sécurité et salubrité publiques - Entretien des équipements et matériels - Travaux voirie, espaces verts, entretien bâtiments communaux
		Technicité	Détention d'habilitations - Premier niveau de maintenance - Conduite d'engins et maîtrise d'outils
		Sujétions	Travail en extérieur - Temps de travail annualisé et horaires adaptables - Pénibilité

• Montants des parts fonctions et résultats fixés par groupe de fonctions

Groupe	Grade susceptibles d'être concernés	Nombre d'agents ETP	Niveau du poste	Montant individuel plancher IFSE (montant brut annuel, base temps complet)	Montant individuel plafond IFSE (montant brut annuel, base temps complet)	Montant individuel plafond CIA (montant brut annuel, base temps complet)
1	Cadre d'emplois des rédacteurs, attachés	1	Secrétaire Générale	6 000 €	9000 €	200 €
2	Cadre d'emplois des adjoints techniques techniciens	1	Garde littoral	1350 €	5000 €	200 €
3	Cadre d'emplois des agents de maîtrise techniciens	1	Responsable service technique	1 350 €	6000 €	200 €
4	Cadre d'emplois des adjoints techniques agents de maîtrise	1	Responsable Espaces verts	1 000 €	3000 €	200 €
5	Cadre d'emplois des agents administratifs, rédacteurs	2,55	Agents administratifs polyvalents (accueil, urbanisme, état-civil, comptabilité, communication)	1 000 €	2400 €	200 €
6	Cadre d'emplois des adjoints animation	1	Animatrice et responsable CLSH	1 000 €	2400 €	200 €
7	Cadre d'emplois des adjoints techniques agents de maîtrise	5,68	Agents polyvalents des services techniques (voirie, espaces verts, agents d'entretien)	1 000 €	2400 €	200 €

La part fonctions sera versée mensuellement et la part résultats sera versée en une seule fois en juin de l'année n+1.

• Maintien du niveau de régime indemnitaire antérieur

S'ils y ont intérêt les agents bénéficient du maintien à titre individuel du régime indemnitaire antérieur. À ce titre, un complément d'IFSE mensuelle est versé dans la limite des plafonds réglementaires. Ainsi, les agents intégrant un groupe de fonctions occasionnant une perte de régime indemnitaire, peuvent bénéficier d'une indemnité différentielle permettant de pallier cette perte, maintenant l'agent à un niveau de régime indemnitaire identique à celui préexistant au RIFSEEP. Cette indemnité étant individuelle et non liée au poste occupé, elle disparaît au départ de l'agent ou est modulée à la hausse ou à la baisse sous l'effet d'une augmentation ou d'une diminution de la prime de fonctions.

• Modulation de la part résultats

L'attribution de la part résultats dépend de la manière dont l'agent occupe son emploi ; elle est déterminée d'après les résultats de l'évaluation individuelle de son engagement professionnel (entretien professionnel) et selon la manière de servir. Les montants versés au titre du complément indemnitaire n'ont pas vocation à être reconduits automatiquement d'une année sur l'autre. Cette part est versée annuellement en une seule fois au regard de la fiche d'évaluation issue de l'entretien professionnel.

Afin de déterminer le niveau de satisfaction de l'agent dans l'exercice de ses missions, il sera constaté le % de critères acquis ou maîtrisés selon la règle suivante :

% des critères "acquis et maîtrisés"					
% critères	< 50 %	>50 % < 70 %	> 70 % < 80 %	> 80 % < 90 %	> 90 %
% montant accordé	0 %	50 %	70 %	80 %	100 %
montant agent	0	100	140	160	200

• Bénéficiaires de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise

L'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également aux agents non titulaires occupant des emplois permanents ou ayant des contrats de 6 mois minimum. Cette délibération transpose le RIFSEEP au bénéfice des cartes d'emplois suivants : attachés, rédacteurs, techniciens, agents de maîtrise, adjoints administratifs, adjoints d'animation, adjoints techniques

• La modulation du régime indemnitaire (IFSE+CIA) pour indisponibilité physique et autres motifs

L'organe délibérant peut décider de suspendre le versement du régime indemnitaire en cas d'absence de l'agent. La modulation suivante est proposée :

Nature de l'absence	Effet sur le versement du régime indemnitaire
Congé de maladie ordinaire	Le régime indemnitaire suit le sort du traitement
Congé de longue maladie	Pas de versement de régime indemnitaire (mais pas de reversement relatif la période de maintien en maladie ordinaire, à demi traitement dans l'attente de l'avis du comité médical)
Congé de longue durée	
Maladie professionnelle, accident de service	Le régime indemnitaire suit le sort du traitement
Congé de maternité, paternité, accueil de l'enfant ou adoption	Maintien du régime indemnitaire
Suspension de fonctions	Pas de versement du régime indemnitaire au prorata de la durée de l'absence
Maintien en surnombre (en l'absence de missions)	
Exclusion temporaire	
Décharge partielle ou totale de service pour activité syndicale	Maintien de la totalité du régime indemnitaire à l'exception des primes et indemnités relatives au temps de travail ou aux déplacements professionnels conformément à la circulaire du 20 janvier 2016

• Cumuls possibles avec le RIFSEEP

Le RIFSEEP est cumulable avec la prime du 13^e mois en tant qu'avantage collectivement acquis instauré avant le 26 janvier 1984, et renouvelé par la délibération du 8 décembre 1986. La 1^{ère} adjointe indique que les crédits seront inscrits au budget. Le Conseil municipal décide du réexamen du RIFSEEP au bénéfice des membres des cadres d'emplois susvisés à compter du 1^{er} janvier 2023 et valide les critères et montants tels que définis ci-dessus.

La séance est levée à 18h15.

Séance du 2 février 2023

Présents : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellego, Philippe Morvant, Jacques Bathiat, Régis Talhouarne, Catherine Le Roux, Maryse Cohen, Ronan Créquer, Mathilde Daniel, Edouard Brunet, Pierre Sokoloff, Christophe Tattevin

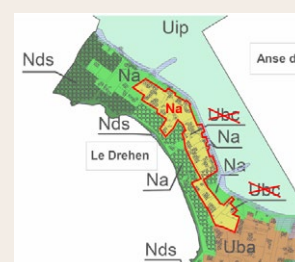
Absents : Alizée Burban a donné pouvoir à Mathilde Daniel, Olivier Cario

Secrétaire de séance : Catherine Le Roux

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil en date du 9 décembre 2022.

Plan Local d'Urbanisme : approbation de la modification n° 1

Entendu l'exposé de monsieur le maire, et le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, considérant l'information du public (des articles dans la Petite Gazette communale des mois de juin, août, septembre, octobre 2022, des relais sur le site internet de la Mairie en juillet et septembre 2022, et lors de la réunion publique du 28 janvier 2023), considérant que les observations des services de l'Etat et de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération (GMVA) conduisent à apporter quelques adaptations au projet



de modification, à savoir :

- En réponse aux services de l'État : étendre la zone Na de la Pointe de Toulindac non plus jusqu'à la grève, mais jusqu'à la limite de la zone Uba. La zone Ubc est donc supprimée à cet endroit.

En réponse à Golfe du Morbihan Vannes Agglomération : modifier le règlement écrit concernant les clôtures (article 11 du règlement écrit) et modifier le règlement écrit concernant les eaux pluviales (article 4 du règlement écrit).

- Considérant que les résultats de l'enquête publique ne justifient pas d'ajustements du projet de modification du plan local d'urbanisme mis à l'enquête, considérant que le dossier de modification du plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, le Conseil municipal approuve le dossier de modification du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet : d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention de son affichage, dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera exécutoire après l'exécution de l'ensemble des formalités de publication et d'affichage et transmission au préfet. Le dossier de modification du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie et à la Préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture.

Création d'une commission d'appel d'offres spécifique pour la construction des salles du Prado

Le maire rappelle que la commission d'appel d'offres (CAO) est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public. L'intervention de la CAO n'est pas obligatoire pour sélectionner des candidats ou attribuer un marché dans le cadre d'une procédure adaptée qui concerne en général les achats de fournitures et de services des collectivités territoriales inférieurs à 215 000 € et les marchés de travaux inférieurs à 5 382 000 €. En revanche, pour les procédures formalisées, et notamment au-dessus de ces seuils, l'intervention de la CAO est obligatoire et elle choisit le titulaire du marché. Dans le cadre du projet de construction des salles du Prado et de la désignation des membres du jury de concours, il est nécessaire de procéder à la création d'une CAO, les membres du jury étant les membres de la CAO. Pour les communes de moins de 3 500 habitants, la CAO est composée du maire, président, et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du Conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste. Il est permis, si le conseil municipal le décide à l'unanimité, de ne pas procéder à l'élection à bulletin secret. Sont candidats et forment une liste : Marie-Paule Bellégo, Philippe Morvant, Jacques Bathiat, Catherine Le Roux, Régis Talhouarne, Christophe Tattevin. Sont candidats au poste de titulaire : Marie-Paule Bellégo, Philippe Morvant, Jacques Bathiat. Sont candidats au poste de suppléant : Catherine Le Roux, Régis Talhouarne, Christophe Tattevin. Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le maire.

Sont donc désignés en tant que :

- délégués titulaires : Marie-Paule Bellego, Philippe Morvant, Jacques Bathiat
- délégués suppléants : Catherine Le Roux, Régis Talhouarne, Christophe Tattevin

Le Conseil municipal prend acte de la composition de la commission d'appel d'offres.

Composition d'un jury de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour les études et les travaux de construction des salles du Prado

Le maire rappelle que le conseil municipal a approuvé lors de sa séance du 30 juin 2022 : le programme surfacique fixé à 503 m² de surface utile, l'enveloppe financière prévisionnelle toutes dépenses confondues de ce projet pour un montant de 2 573 935 € HT valeur septembre 2025, et le planning « objectif » pour une livraison prévisionnelle fin juillet 2025. Morbihan Habitat, agissant en tant que mandataire, à engager la procédure concours restreint de maîtrise d'œuvre, en transmettant l'avis d'appel public à la concurrence le 12 décembre 2022. Le conseil municipal doit acter la composition du jury pour ce concours restreint.

Pour l'opération susvisée, le jury de concours est ainsi constitué :

Collège des élus : les élus membres de la commission d'appel d'offres de la Mairie de l'Île-aux-Moines soit les membres suivants :

- Titulaires : Marie-Paule Bellego, Philippe Morvant, Jacques Bathiat
- Suppléants : Catherine Leroux, Régis Talhouarne, Christophe Tattevin

Collège des qualifiés : au minimum un tiers de personnes ayant les mêmes qualifications que celles demandées aux équipes concurrentes soit 2 personnes : Frédérique Fallet, architecte conseiller au CAUE 56, Richard Faure, Architecte DPLG, désigné par le Conseil de l'Ordre des Architectes de Bretagne.

Le Conseil municipal adopte la composition du jury comme ci-dessus, et autorise le maire à se charger de l'exécution de la présente délibération.

Autopartage : demande pour bénéficier de la franchise de TVA

Le maire précise que l'activité d'autopartage est une activité assujettie à la TVA.

Cependant Les collectivités territoriales peuvent bénéficier de la franchise qui les dispense du paiement de la TVA dans certaines conditions. Pour l'autopartage le chiffre d'affaires hors TVA n'excède pas 36 800 €, la commune peut donc demander à bénéficier de la franchise en base de TVA.

Le Conseil municipal acte la demande de bénéfice de la franchise en base pour l'activité d'autopartage.

Semaine du Golfe 2023 : convention de partenariat

Le maire indique au Conseil municipal que l'association « la Semaine du Golfe » a décidé de reconduire la manifestation du 15 au 21 mai 2023. Une convention de partenariat avec l'association est nécessaire afin de formaliser la participation de la commune et les engagements de chacune des parties.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention de partenariat.

La séance est levée à 18 h 22.

Séance du 27 février 2023

Présents : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellégo, Philippe Morvant, Jacques Bathiat, Olivier Cario, Catherine Le Roux, Maryse Cohen, Ronan Créquer, Mathilde Daniel, Edouard Brunet, Pierre Sokoloff.

Absents : Alizée Burban a donné pouvoir à Mathilde Daniel, Régis Talhouarne a donné pouvoir à Edouard Brunet, Christophe Tattevin a donné pouvoir à Marie-Paule Bellégo

Secrétaire de séance : Catherine Le Roux

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil en date du 2 février 2023.

Projet des salles du Prado : phase 1 du concours de Maîtrise d'œuvre, choix des équipes

Par délibération en date du 30 juin 2022, le Conseil municipal a approuvé le programme surfacique fixé à 554 m² de surface de plancher à créer, l'enveloppe financière prévisionnelle toutes dépenses confondues de ce projet pour un montant de 2 573 935 € HT (3 080 232 € TTC) valeur septembre 2025, et le planning « objectif » pour une livraison prévisionnelle fin juillet 2025.

Par délibération en date du 30 juin 2022, le Conseil municipal autorisait une consultation pour une désignation de mandataire. Le Contrat de mandat de Maîtrise d'Ouvrage a été attribué à Bretagne Sud Habitat, devenu Morbihan Habitat. Par délibération en date du 2 février 2023, le Conseil municipal définissait la constitution du jury de concours. Dans le cadre de son mandat, Bretagne Sud Habitat a transmis un avis d'appel public à la concurrence le 12 décembre 2022, lequel a été publié au J.O.U.E le 16 décembre 2022 et au B.O.A.M.P le 15 décembre 2022. Les pièces de la consultation ont été déposées sur le profil acheteur www.marchessecurises.fr. La remise des plis était fixée au 20 janvier 2023. 21 plis ont été transmis dans les délais par voie dématérialisée. Il n'a pas été constaté de dépôt de candidature hors délais. 1 dossier de candidature a été déposé en double, ramenant le nombre de candidatures à 20. Il a été procédé à l'ouverture des 20 dossiers le 20 janvier 2023 et à leur analyse entre le 23 janvier et le 6 février 2023. Les candidatures ont été analysées par le mandataire et présentées aux membres du jury le 16 février 2023. Pour mémoire, ce jury est composé des membres de la Commission d'Appels d'Offres et de 2 architectes, respectivement désignés par l'Ordre des architectes de Bretagne et le CAUE. Les tableaux d'enregistrement des pièces fournies par les candidats relatent certaines irrégularités. Après examen des dites irrégularités, le nombre de candidatures retenues est ramené à 16. À l'issue du jury de concours, les membres ont proposé 3 équipes admises à concourir et un suppléant en cas de désistement. Le Conseil municipal est amené à délibérer pour acter le choix du jury.

Le Conseil municipal acte le choix des trois équipes et du suppléant retenu par le jury comme suit : SET Architectes, BRA, STUDIO 02 Architecture, Suppléant : NOMADE, et autorise le mandataire à poursuivre la procédure de concours.

Acquisition des parcelles de M. Vivant : rectification de surface suite aux documents d'arpentage

Le maire rappelle que par délibération en date du 22 avril 2022, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition amiable de parcelles appartenant à M. Vivant. Suite au document d'arpentage une différence de 15 m² est apparue. Afin de pouvoir signer l'acte notarié, il est nécessaire de repréciser la surface globale à acquérir. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition amiable des parcelles de M. Vivant pour une surface globale de 10 890 m² au prix de 0,77 € le m², et d'autoriser le maire à se charger de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal approuve l'acquisition amiable des parcelles de M. Vivant pour une surface globale de 10 890 m² au prix de 0,77 € le m², et autorise le maire à se charger de l'exécution de la présente délibération.

Acquisition de parcelles en zone naturelle à Kerno

Le maire indique que la commune a la possibilité d'acquérir des parcelles en zone naturelle à Kerno appartenant aux consorts Danet. La parcelle cadastrée D 739 division de la parcelle (C 327) d'une superficie de 2 628 m². Il est proposé aux propriétaires d'acquérir aussi la parcelle D 330 d'une superficie de 2 940 m². Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'acquisition amiable de chacune de ces parcelles au prix de 0,77 le m², d'autoriser le maire à se charger de l'exécution de la présente délibération, de l'autoriser à signer tout acte notarié dont le coût sera supporté par la commune.

Le Conseil municipal approuve l'acquisition amiable de chacune de ces parcelles au prix de 0,77 le m², autorise le maire à se charger de l'exécution de la présente délibération, et à signer tout acte notarié dont le coût sera supporté par la commune.

La séance est levée à 18h 52.

Séance du 6 avril 2023

Présents : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellego, Jacques Bathiat, Olivier Cario, Catherine Le Roux, Maryse Cohen, Alizée Burban, Ronan Créquer, Mathilde Daniel, Edouard Brunet, Christophe Tattevin.

Absents : Philippe Morvant a donné pouvoir à Philippe Le Bérigot (points 1/2/3), Pierre Sokoloff a donné pouvoir à Jacques Bathiat, Régis Talhouarne

Secrétaire de séance : Catherine Le Roux

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil en date du 27 février 2023.

Détermination du nombre d'adjoints

Par délibération en date du 3 août 2020, le conseil municipal a fixé le nombre d'adjoints à 4. Suite au décès de Gildas Poulouin, le Conseil municipal doit délibérer afin de refixer le nombre d'adjoints.

Le Conseil municipal fixe à 3 le nombre d'adjoints.

Fixation des indemnités de fonction des élus

Le nouveau Conseil municipal doit, dans les trois mois suivant son installation, prendre une délibération fixant expressément le niveau des indemnités de ses membres. Cette délibération doit s'accompagner d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux élus municipaux. Les indemnités du Maire et celles des autres élus locaux sont fixées directement par référence à un pourcentage du montant de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, l'indice 1027 qui correspond actuellement à 4 025,53 € mensuels. L'indemnité maximale votée par le Conseil municipal pour l'exercice effectif des fonctions de maire est déterminé en fonction de la population de la commune. De 500 à 999 habitants : 40,3 % de l'indice brut 1027. Les indemnités votées par le Conseil municipal pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire sont déterminées en fonction de la population de la Commune. De 500 à 999 habitants : 10,7 % de l'indice brut 1027. Le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à des membres du Conseil municipal dès lors que les adjoints sont tous titulaires d'une délégation. Les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité allouée par le Conseil municipal, à la condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé. Le recensement de la population au 1^{er} janvier 2020 s'élève à 621 habitants. Le maire indique que le nombre d'adjoints ayant été modifié, il est nécessaire de revoir les indemnités.

Élus	% de l'indice brut 1027 au titre	Montant brut
Maire	40,3 %	1622,28 €
1 ^{ère} adjointe	9,5 %	382,42 €
2 ^{ème} adjoint	9,5 %	382,42 €
3 ^{ème} adjoint	9,5 %	382,42 €
Conseiller délégué	3,6 %	144,91 €

Le Conseil municipal fixe les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués dans les conditions décrites ci-dessus à compter du 6 avril 2023, et donne pouvoir au maire pour prendre toutes mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération. Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 au chapitre 65.

Budget principal : approbation du compte de gestion 2022 du receveur municipal

Le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de

l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au Conseil municipal. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, il est proposé au Conseil municipal de déclarer que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Budget principal : vote du compte administratif 2022

Le compte administratif et la note de synthèse sont présentés. Avant de débattre du compte administratif, le maire devant sortir pour le vote du compte administratif, il invite le Conseil municipal à élire le président de séance. Le Conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2022	442 192,82 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat de clôture	442 192,82 €

Section d'investissement	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2022	665 534,86 €
Résultat antérieur reporté	1 475 470,40 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (à reporter à la ligne D001 du BP 2023)	2 141 005,26 €
Restes à réaliser en dépenses	- 885 199,45 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Résultat global	1 255 805,81 €
Besoin de financement	0,00 €

Le maire sorti, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget Principal.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget Principal.

Budget principal : affectation du résultat du compte administratif 2022

Résultat de la section de fonctionnement	442 192,82 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €

En conséquence, le maire propose au Conseil municipal l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement	442 192,82 €
Affectation à la section de fonctionnement (report à nouveau)	0,00 €

Le Conseil municipal affecte le résultat de l'exercice 2022 au budget principal 2023 à la section investissement.

Fixation du taux d'imposition 2023 des taxes directes locales

En 2023, le Conseil municipal doit se prononcer uniquement sur les taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires, des taxes foncières bâties et non bâties. Le maire propose au Conseil municipal de reconduire les taux de fiscalité, soit pour 2023 :

- Taxe d'habitation : 10,50 (uniquement résidents secondaires)

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,71 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,40 %

Le Conseil municipal approuve la reconduction des taux pour l'exercice 2023 comme indiqué ci-dessus.

Attribution d'une subvention au CCAS de l'île-aux-Moines au titre de l'année 2023

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 90 000,00 € au CCAS de l'Île-aux-Moines, de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 65, et d'autoriser le maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Attribution d'une subvention de soutien suite aux séismes de Turquie et de Syrie

Face à la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie, l'Association des Maires de France soutient les actions humanitaires sur le terrain. Le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) est un fonds géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Il permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde. Le Maire propose au Conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 euros au FACECO. Il indique que les crédits seront inscrits au budget 2023.

Par un vote à main levée, par 13 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de soutien aux victimes des séismes de 1 000 € au FACECO, et autorise le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Octroi des subventions 2023 aux associations

Le maire rappelle les règles quant à l'octroi des subventions, qui sont les suivantes : dépôt d'un dossier de demande avant fin janvier de l'année n, comprenant le compte rendu de la réalité de la vie associative, les comptes de l'année, et la situation de la trésorerie au 31 décembre de l'année n-1.

Principes proposés par la Commission pour l'octroi des subventions :

- Soutien du fonctionnement des associations illoises qui le sollicitent,
- Soutien des associations extérieures qui ont une action sur l'île,
- Octroi de subventions exceptionnelles pour les manifestations et les investissements le justifiant,
- Absence de subvention aux associations disposant de plus de deux années de trésorerie (l'avance de trésorerie est supérieure à 2 fois leur budget annuel),
- Attribution du produit de la Gazette au CCAS pour affectations aux associations humanitaires.

Compte tenu de leur fonction exercée au sein de certaines associations, Olivier Cario s'abstient pour le vote de la subvention aux anciens combattants et Édouard Brunet s'abstient pour le vote de la subvention de Bourus.

Le Conseil municipal décide d'allouer à l'unanimité des votants pour les autres associations ci-dessous les subventions suivantes :

Association	Montant 2023
EasyLang	200,00
Bourus	1 500,00
APEL	800,00
ACI	500,00
Herbier Kerscot	1 500,00
Comité des fêtes	6 000,00
Jardin du Caillou	300,00
Gymnastique féminine	1 200,00
Izen'arts	1 500,00
Pompiers Île aux Moines	1 000,00
ACCA	700,00
Théâtre en herbe	2 500,00
Escales musicales	2 000,00
Passeurs de films	5 000,00
Brouël	100,00
Kin-Ball	1 000,00
Couleurs de Bretagne	620,00
La compagnie du Caillou	2 000,00
La fête de la Mer	1 500,00
INIZI	500,00
Total	30 420,00

Cotisations 2023 de la commune

Le maire propose au Conseil municipal d'approuver les décisions et les montants des adhésions aux différentes associations et organismes auxquels adhère la commune pour 2020.

- Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Morbihan : le montant 2023 est de 190,92 € (0,296 € par habitant population INSEE)
 - Association Les Îles du Ponant : le montant 2023 est de 6 685,95 € (4,35 € par habitant sur la population DGF 2022)
 - Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement : le montant 2023 est de 206,91 €
 - Association des Maires ruraux du Morbihan : le montant 2023 est de 100 €
 - Association la Semaine du Golfe : 100 €
 - Paysages de mégalithes : le montant 2023 est 3 000,00 €
 - Savoir-faire des îles du Ponant : le montant 2023 est 1 000 €
 - Association morbihannaise des plus belles baies du Monde : 100 €
 - Syndicat mixte Vigipol : 430,36 €
- Le Conseil municipal approuve les adhésions ci-dessus et autorise le maire à signer tout document concernant les adhésions ci-dessus.

Eaux pluviales : durée d'amortissement et neutralisation de l'attribution de compensation d'investissement versée à Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération

Le maire explique que dans le cadre du transfert de compétences Eaux pluviales à Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, la commune est redevable en 2023 d'une attribution de compensation d'investissement à hauteur de 22 000,00 € au titre de l'année 2023. Cette attribution de compensation d'investissement, inscrite au compte 2046, doit obligatoirement faire l'objet d'un amortissement. Il est proposé de retenir une durée d'amortissement d'1 an, et de procéder à la neutralisation budgétaire de cette subvention d'équipement versée. Ce mécanisme de neutralisation budgétaire permet, par un jeu d'écriture comptable d'annuler l'impact des amortissements des subventions d'équipements versées afin de ne pas dégrader la section de fonctionnement.

Le Conseil municipal décide de fixer la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement versée en 2023 au titre de l'année 2023 à 1 an, de neutraliser l'amortissement de cette attribution de compensation d'investissement par les écritures comptables prévues à cet effet dans le budget primitif 2023.

Budget principal : vote du budget primitif 2023

Le maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2023 sur lequel il délibère. Il s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	1 941 388,93 €	1 941 388,93 €	0.00 €
Investissement	4 040 337,01 €	4 040 337,01 €	0.00 €
Cumul	5 981 725,94 €	5 981 725,94 €	0.00 €

Par un vote à main levée, par et 13 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal adopte le budget principal 2023 comme ci-dessus.

Budget Lotissement : approbation du compte de gestion 2022 du receveur municipal

Le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au Conseil municipal. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; il est proposé au Conseil municipal de déclarer que le compte de gestion du budget lotissement dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget lotissement dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Budget Lotissement principal : vote du compte administratif 2022

Le compte administratif et la note de synthèse sont présentés. Avant de débattre du compte administratif, le maire devant sortir pour le vote, invite le Conseil municipal à élire le président de séance. Le Conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget lotissement, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2022	6508,95 €
Résultat antérieur reporté	61 361,43 €
Résultat de clôture	67 870,38 €

Section d'investissement	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2022	181 530,56 €
Résultat antérieur reporté	204 146,40 €
Résultat global (solde d'exécution de la section d'investissement à reporter en 2023)	385 676,96 €

Le maire sorti, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget Principal.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget Lotissement.

Budget Lotissement principal : affectation du résultat du compte administratif 2022

Résultat de la section de fonctionnement	67 870,38 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €

En conséquence, le maire propose l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement	0,00 €
Report à nouveau à la section de fonctionnement	67 870,38 €

Le Conseil municipal affecte le résultat de l'exercice 2022 au budget lotissement 2023 en report à la section à la section de fonctionnement.

Budget Lotissement : vote du budget primitif 2023

Le maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif du Budget Lotissement de l'exercice 2023. Il s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	1 424 105,21 €	1 424 105,21 €	0,00 €
Investissement	1 758 912,04 €	1 758 912,04 €	0,00 €
Cumul	3 183 017,25 €	3 183 017,25 €	0,00 €

Le Conseil municipal adopte le budget lotissement 2023 comme ci-dessus.

Budget Mer ports communaux activités maritimes : approbation du compte de gestion 2022 du receveur municipal

Le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au Conseil municipal. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; il est proposé au Conseil municipal de déclarer que le compte de gestion du budget Mer ports communaux et activités maritimes dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget mer ports communaux activités maritimes dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Budget Mer ports communaux activités maritimes : vote du compte administratif 2022

Le compte administratif et la note de synthèse sont présentés. Avant de débattre des comptes administratifs, le maire devant sortir pour le vote invite le Conseil municipal

à élire le président de séance. Le Conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2022	- 2 025,77 €
Résultat antérieur reporté	6 792,41 €
Résultat de clôture	4 766,64 €

Section d'investissement	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2022	233 361,18 €
Résultat antérieur reporté	32 545,82 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (à reporter à la ligne D001 du BP 2023)	265 907,00 €
Restes à réaliser en dépenses	37 806,00 €
Restes à réaliser en recettes	41 612,00 €
Résultat global	269 713,00 €
Besoin de financement	0,00 €

Le maire sorti, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget Mer ports communaux et activités maritimes.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget mer ports communaux activités maritimes.

Budget Mer ports communaux activités maritimes : affectation du résultat du compte administratif 2022

Résultat de la section d'exploitation	4 766,64 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €

En conséquence, le maire propose l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement	0,00 €
Report à nouveau à la section d'exploitation	4 766,64 €

Le Conseil municipal affecte le résultat de l'exercice 2022 au budget mer ports communaux activités maritimes 2023 en report à la section à la section d'exploitation.

Mouillages : adoption des tarifs 2023

Le maire indique au conseil municipal que la convention de délégation de gestion des zones de mouillages (hors zones d'embarcations légères) entre la commune et l'UAPIM le 29 décembre 2020 prévoit :

« Les redevances sont arrêtées par le conseil municipal de l'île aux Moines après avis du conseil des mouillages et en fonction de la redevance domaniale ainsi que l'ensemble des frais relatifs aux mouillages faisant l'objet de l'Autorisation d'Occupation Temporaire. Les tarifs sont révisés annuellement. Toute surcharge budgétaire éventuelle due à l'exploitation sera assurée par l'évolution de la redevance. »

Le Maire propose au conseil municipal de fixer les redevances à :

- 33,83 euros TTC du mètre pour le tarif plaisance
- 126,00 euros TTC pour le tarif professionnel (= 2022)

Le Conseil municipal fixe les tarifs 2023 comme proposé ci-dessus.

Budget Mer ports communaux activités maritimes : vote du budget primitif 2023

Le maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif du Budget Mer ports communaux et activités maritimes de l'exercice 2023 sur lequel il délibère. Il s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Exploitation	89 982,64 €	89 982,64 €	0,00 €
Investissement	305 865,00 €	391 504,82 €	85 639,82 €
Cumul	395 847,64 €	481 487,46 €	85 639,82 €

Rénovation des studios avenants aux marchés

Le maire présente les modifications introduites par l'avenant. Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 de la commune, le maire propose au Conseil municipal de conclure les avenants ci-après détaillés :

Lot	Entreprise	Montant initial HT	Montant de l'avenant 1 HT	Montant de l'avenant 2 HT	Nouveau montant HT
1	MLC	74 608,16	-17 789,10	26 934,11	83 753,17
2	Établissement Andriano	17 713,62	changement de nom	4 431,31	22 144,93
3	Établissement Andriano	10 156,00	changement de nom	2 447,34	12 603,34
Total		102 477,78	-17 789,10	33 812,76	118 501,44

Le Conseil municipal adopte les avenants ci-dessus, et autorise le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Mouillage de moindre impact : avenant au marché

Le maire présente les modifications introduites par l'avenant. Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget mer ports communaux activités maritimes 2023 de la commune, il propose au Conseil municipal de conclure l'avenant ci-après détaillé :

Lot	Entreprise	Montant initial HT	Montant de l'avenant 1 HT	Nouveau montant HT
1	Tétis	75 315,00	6 201,00	81 516,00

Le Conseil municipal adopte l'avenant ci-dessus, et autorise le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Programme voirie 2023 : plan de financement, sollicitation de subvention et autorisation de lancer les marchés

Le maire rappelle que la commune souhaite procéder à des travaux de voirie. Les priorités 2023 portent sur Brouël, la rue de la mairie, l'accès cimetière, le chemin de Beg Moussir. Le projet est éligible au subventionnement départemental au titre du « Programme de solidarité territoriale » pour une dépense subventionnable plafonnée à 750 000,00 € HT avec un taux à 35 %. Le maire propose donc au Conseil municipal le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature de la dépense	Montant HT en €	Nature de la recette	Montant HT en €
Honoraires	30 000,00 €	Conseil départemental PST	147 000,00 €
Travaux voirie aménagements paysagers réseaux divers	420 000,00 €	Conseil Départemental aide forfaitaire	50 000,00 €
		Autofinancement	253 000,00 €
Total	450 000,00 €	Total	450 000,00 €

Le Conseil municipal adopte le plan de financement ci-dessus, autorise le maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération et à solliciter une subvention au titre de : « l'équipement des territoires : Programme de solidarité territoriale » auprès du Conseil Départemental ; et autorise le maire à lancer la procédure de passation des marchés publics pour la réalisation des travaux.

Morbihan Habitat: proposition de budget annexe 2023

Le maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé une convention de gestion avec Morbihan Habitat pour la gestion locative des 6 maisons du Vieux Moulin. Par un courrier reçu en mairie le 3 mars 2023 Morbihan Habitat demande au maire de soumettre au Conseil municipal la proposition de budget annexe pour la gestion de ces logements. La proposition de budget en annexe est présentée aux conseillers. Le conseil municipal approuve le budget proposé par Morbihan Habitat.

Indemnité de gardiennage de l'église au titre des années 2022 2023

Le maire rappelle que par délibération en date du 13 décembre 2021 le conseil municipal avait fixé cette indemnité à 479,86 €. Les circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 ont précisé que l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées selon la même périodicité. En conséquence, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 479,86 € pour 2022 et 496,09 € pour 2023 pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte, et de 120,97 € pour 2022 et 125,06 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à

leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci. Il est proposé au conseil municipal de fixer l'indemnité à 479,86 € pour 2022 et à 496,09 € pour 2023. Le Conseil municipal fixe l'indemnité à 479,86 € pour 2022 et à 496,09 € pour 2023.

La séance est levée à 19h40

Séance du 11 mai 2023

Présents : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellego, Philippe Morvant, Jacques Bathiat, Olivier Cario, Régis Talhouarne, Catherine Le Roux, Maryse Cohen, Mathilde Daniel, Edouard Brunet, Pierre Sokoloff, Christophe Tattevin.

Absents : Ronan Créquer a donné pouvoir à Régis Talhouarne, Alizée Burban a donné pouvoir à Mathilde Daniel, Régis Talhouarne au point n° 4

Secrétaire de séance : Catherine LE ROUX

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil en date du 6 avril 2023. Le maire demande à inverser l'ordre des points n° 2 et 3.

Acquisition de la parcelle C 867

Le maire annonce au Conseil qu'un accord recherché depuis plus de vingt ans, a été trouvé pour l'achat de la parcelle C 867 (reste de la division du terrain acquis en 2009) et sur lequel est érigé le plus grand menhir. L'entrée de ce maillon dans le domaine public permettra la compréhension du site grâce au défrichement de la parcelle, à la suppression de la clôture grillagée et offrira ainsi la vision complète du monument, des menhirs érigés, des vestiges de certains autres.

Monsieur C. Boulay, personne habilitée à assister sa mère Annie Le Bérigot, accepte la vente de ces 1085 m² au prix de quarante-cinq mille euros (nets vendeur).

Le Conseil municipal approuve l'acquisition amiable des parcelles de Madame Le Bérigot pour une surface globale de 1085 m² au prix de 45 000 €, autorise le maire à signer l'acte notarié dont le coût sera supporté par la commune, à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de tout autre organisme, et à se charger de l'exécution de la présente délibération.

Dénomination des voies et places publiques

Le maire rappelle que l'adressage qui était jusqu'ici imposée qu'aux communes de plus de 2000 habitants devient obligatoire pour toutes les communes. Le Conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. Les données ainsi récoltées doivent ensuite être mises à disposition par les communes de manière à faciliter leur réutilisation par l'État et les différents acteurs qui en auront besoin (la poste, l'INSEE, les opérateurs téléphoniques...). Pour ce faire la commune s'est engagée dans une démarche de création d'une Base d'Adresse Locale (BAL) qui répertorie tous les noms de voies et numéros de constructions.

Le Conseil municipal valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation dont la liste est annexée à la présente délibération, et autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération commune.

Décisions du Maire prises par délégation

Informations du Conseil municipal :

- Décision n° 2023-1: Panneau stratifié reproduction tableau Parcours graphique pour 1246,08 € TTC
- Décision n° 2023-2: Branchement complet souterrain au Trec'h par ENEDIS pour 1331,28 € TTC
- Décision n° 2023-3: Coffre à clé moteur débrayage portail Port Blanc à AF Maintenance pour 1675,20 € TTC
- Décision n° 2023-4: Projection film salle polyvalente pour 1925,72 € TTC
- Décision n° 2023-5: Frais contentieux Von Polier pour 1993,00 € TTC
- Décision n° 2023-6: Clôture écoresponsable piquet de châtaignier Goret pour 2243,56 € TTC
- Décision n° 2023-7: Traitement curatif insecticide studios pour 6760,00 € TTC
- Décision n° 2023-8: Conception graphique de la gazette pour 1584,00 € TTC
- Décision n° 2023-9: Commissaire enquêteur PLU pour 3060,23 € TTC
- Décision n° 2023-10: Pompage eaux usées toilettes publiques pour 5070,00 € TTC
- Décision n° 2023-11: Marché maîtrise d'œuvre salles du Prado pour 98138,40 € TTC
- Décision n° 2023-12: Déconstruction studios communaux pour 19410,00 € TTC
- Décision n° 2023-13: Concession columbarium famille Kwass pour 1100,00 € TTC

La séance est levée à 18h.



3 questions sur le tri

Au 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri ont changé dans l'agglomération vannetaise, comme dans toute la France. Tous les emballages ont pris la direction de la poubelle jaune.

Responsables individuellement et collectivement, nous sommes tous acteur-ices de nos propres déchets.

Où les déposer ?

Le tri sélectif doit être déposé en sac fermé jaune dans les bacs jaunes.

Où les trouver ?

Les sacs jaunes sont distribués à la déchèterie.

Vrac ou pas vrac ?

Les déchets peuvent être mis en vrac uniquement dans les conteneurs enterrés sur le port.

Bon à savoir

Certaines démarches administratives sont essentielles lorsque vous installez un abri de jardin, le saviez-vous ?

- Vérifier auprès de la mairie si mon terrain est constructible,
- Vérifier le règlement d'urbanisme,
- Regarder les arrêtés en vigueur,
- S'agit-il d'un site patrimonial remarquable ou un site classé ou en lotissement ?
- Existe-il un règlement spécifique ?



AGENDA

EXPOSITIONS

Salle annexe de la mairie

14 au 17 juillet

Zeno (Yann Poquet)

21 au 22 juillet

Club des sages

24 au 28 juillet

Danielle Dion-Singer

29 juillet au 2 août

Christian Pinon

3 au 7 août

Marthe Vitrac

8 au 12 août

Sylvie Bac

13 au 17 août

Stéphane Dugied

18 au 20 août

Cré'Art Île-aux-Moines

21 au 25 août

Jacquin

DUO JUDITH & MATHILDE

Mardi 11 juillet

Église Saint-Michel. À partir de 20h. Piano - guitare/voix lyrique.

FEU D'ARTIFICE ET BAL

Jeudi 13 juillet

Place du Marché. Par le Comité des Fêtes. Descente aux lampions, feu d'artifice au Lério et bal animé par Dj Pat.

PORTES OUVERTES

CASERNE DES POMPIERS (1/2)

Dimanche 16 juillet

Caserne des pompiers. De 17h à 19h. Visite du centre, animations et initiation aux gestes qui sauvent.

CONCERT

Lundi 17 juillet

Église Saint-Michel. Par les Escales Musicales. Christiane Chrétien, violoniste, accompagnée de musiciens professionnels proposent des œuvres de Mozart et de Mendelssohn.

APÉRO - CONCERT

Samedi 22 juillet

La Girouette. Groupe Sayaré avec son univers soul/jazz.

BRIC À BRAC

Dimanche 23 juillet

Place du Marché. Par l'APEL. Venez vendre vos objets ou simplement flâner au vide-grenier de l'APEL !

FESTIVAL PASSEURS DE FILMS

Du samedi 29 au lundi 31 juillet

Parc du château du Guéric et place du Marché

DUO GALANA

Mardi 1^{er} août

Chapelle Notre-Dame d'Espérance. À partir de 20h 30. Guitare et soprano.

RÉCITAL

Vendredi 4 août

Église Saint-Michel. Par les Escales Musicales. À partir de 16h. Marc Mauillon, chanteur lyrique, accompagné au piano par Élise Kermanac'h.

CONCERT

Samedi 5 août

Chapelle Notre-Dame d'Espérance. À partir de 20h. Solo bandonéon.

FÊTE DE LA MER

Dimanche 6 août

Pointe du Trec'h

À partir de 10h 30. Fête champêtre: BBQ, frites, fruits de mer, crêpes et animations...

CONCERT DU COLLECTIF ARP

Mardi 8 août

Église Saint-Michel

À partir de 18h. Harpe celtique.

FESTIVAL THÉÂTRE EN HERBE

Du jeudi 10 au lundi 14 août

Cour du Rinville

BROCANTE DE LA PAROISSE

Jeudi 10 août

Jardin du presbytère. À partir de 10h

PORTES OUVERTES

CASERNE DES POMPIERS (1/2)

Dimanche 13 août

Caserne des pompiers. De 17h à 19h. Visite du centre, animations et initiation aux gestes qui sauvent.

FÊTE DE LA MI-AOÛT

Lundi 14 août

Port. Par le Comité des fêtes. À partir de 18h. Animations, lampions, feu d'artifice et bal animé par Dj Pat.

RÉCITAL

Jeudi 17 août

Église Saint-Michel. Par les Escales Musicales. Œuvres de Schubert, Ropartz, Brahms et Fauré par le pianiste Jonathan Fournel.

FESTIVAL LES INSULAIRES

Du vendredi 22 au dimanche 24 septembre
Île de Houat

CHORALE

Dimanche 29 octobre

Église Saint-Michel. Par les Escales Musicales. Chanteurs de la chorale Nova Voce de Vannes.





URGENCES

Urgences européennes **112**

SAMU **15**

Pompiers **18**

Police secours **17**

Centre antipoison

02 99 59 22 22

Hôpital de Vannes

02 97 01 41 41

Gendarmerie Île-aux-Moines

02 97 26 34 82

(juillet & août)

SERVICES

Office de Tourisme

02 97 26 32 45

(1^{er} avril / 30 septembre)

La Poste

36 31

de 9 h à 12 h - toute l'année

du mardi au vendredi

Linky

08 00 05 46 59

Enedis (Dépannage)

09 72 67 50 56

Dépannage

ACCÈS / TRANSPORTS

Réseau Kicéo / Créacéo

(www.kiceo.fr)

02 97 01 22 88

Izenah Croisières

02 97 26 31 45

Bureau du Port de plaisance

02 97 26 30 57

Taxi Christophe

06 78 90 61 38

Taxi Jérôme

07 69 80 31 01

ENSEIGNEMENT

LOISIRS JEUNESSE

BIBLIOTHÈQUE

Maison des assistantes maternelles

02 97 41 49 74

École Saint-Joseph

02 97 26 34 56

Centre de Loisirs Ticket Sports

07 70 00 50 90

Camping

02 97 26 30 68

Bibliothèque

02 97 26 32 61

Lundi de 18 h à 19 h - mercredi de

16 h à 18 h - vendredi de 10 h à 12 h

+ du 1^{er} juillet au 31 août : lundi de

10 h à 12 h et samedi de 11 h à 12 h

CULTE

Presbytère d'Arradon

02 97 44 03 72

Messe samedi ou dimanche

selon affichage

SOCIAL / SANTÉ

ADMR

(aide à domicile)

02 97 57 10 42

C.C.A.S. / EHPAD

Résidence Léon Vinet

02 97 26 37 26

Infirmiers

Régis Talhouarne

06 84 44 52 36

Soazig Bertevas

06 74 93 41 50

Kinésithérapeutes

Sébastien Martinez et Dorian Massa

06 62 76 47 20

Sur rendez-vous du mardi

au vendredi

Médecin

Dr Christine Hochard

02 97 67 91 55

Sans rendez-vous le matin

de 10 h à 12 h

Sur rendez-vous l'après-midi.

Fermé samedi après-midi, mercredi

et dimanche.

Ostéopathe

Alexa Châtelet-Vannier

06 51 67 72 56

Sage-femme

Anne Bozzetto

06 45 79 17 29

Pharmacie

Dr Gilbert Baron

02 97 26 31 49

9 h 30 à 12 h 30 sauf le dimanche,

15 h 30 à 19 h 30 sauf le mercredi,

samedi et le dimanche. Pendant les

vacances scolaires : ouvert samedi

après-midi et dimanche matin

MAIRIE

Rue de la Mairie

56780 Île-aux-Moines

02 97 26 32 61

www.mairie-ileauxmoines.fr

mairie@mairie-ileauxmoines.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

Toute l'année du lundi au vendredi

et un samedi sur deux (semaines impaires)

le matin de 9 h à 12 h

HORAIRES

SUPPLÉMENTAIRES

du 1^{er} juillet au 31 août

tous les samedis de 9 h à 12 h

DÉCHETS - TRI

Encombrants

Kerscot - Rue du Dolmen

Lundi de 14 h à 17 h

Jeudi de 9 h 30 à 12 h 30

Samedi de 9 h à 12 h

Déchets verts (exclusivement)

Ancienne décharge de Penhap

Mêmes horaires

Pour le transport, possibilité de s'adresser

aux entreprises de l'Île-aux-Moines

La commune rappelle :

qu'il est impératif de vider les sacs de déchets verts à Penhap, et de mettre les sacs vides dans le conteneur prévu ;

qu'il est interdit de déposer des déchets, même végétaux, sur le rivage ou sur les chemins ;

qu'il est d'usage d'entretenir le long de sa propriété lorsqu'elle borde une voie communale.

Comité de Rédaction :

Philippe Le Bérigot, Alizée Burban, Brigitte Loraillère-Gueden, Daniel Gilles, Jean-Luc Poussier, Béatrice Mabrit, Mireille Dathanat, Laure Pédezert, Maryse Cohen, Nono, Odile Thiérart, Françoise Chabbert-Gain, Jean-Jacques Simon

Mise en page :

Alain Louarn, graphiste

Dessins offerts par Nono

Impression :

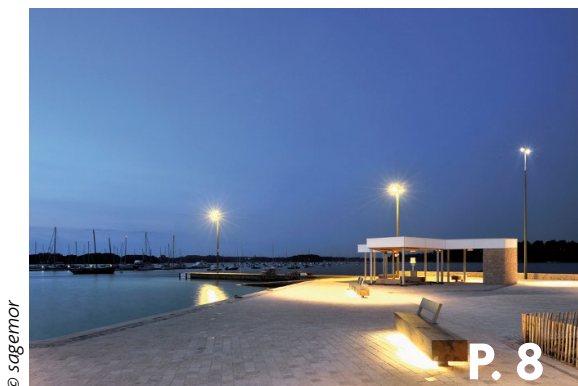
IOV Communication - Arradon

Dépôt légal n°2405



IMPRIM'VERT®

SOMMAIRE



© sagemor

P. 8

Réorganisation des circulations à la cale du Grand Pont

Après un accident évité, un projet de réorganisation de la circulation sera déposé fin 2023.



Les amis de Léon Vinet LALVI à l'EPHAD

Une petite nouvelle dans le monde des associations îloises. Ses maîtres mots : animation, fédération, financement.

P. 19



P. 21

La fin du « p'tit passeur »

En retraite forcée après 50 ans d'histoires et d'anecdotes, dignes d'un film.



P. 28

Quel nom pour ma rue ?

Après des semaines de travail colossal, toutes les rues, ruelles, venelles, chemins auront droit à une plaque.



P. 35

La Réunion

À 9 350 km de l'Île-aux-Moines, Nono à la Réunion en 2003 : Saint Gilles les Hauts, le piton de la Fournaise, l'ascension du Maïdo... Pour compléter ce beau voyage, retrouvez page 25 la recette îloise du Rougail saucisse !



Photo de couverture

Photo prise par Christine Dufourmantelle à la cale du Trec'h.

ÉDITO	P. 3	RUBRIQUE DES LECTEURS	P. 36
VIE DE LA COMMUNE	P. 4	CONSEILS MUNICIPAUX	P. 37
VIE DES ASSOCIATIONS	P. 12	INFOS PRATIQUES	P. 45
PATRIMOINE	P. 21	AGENDA	P. 46
VIE DE L'ÎLE	P. 26	NUMÉROS UTILES	P. 47
ET AILLEURS	P. 34		

En prenant cette Gazette, pensez à faire un don de 1 euros ou plus au profit d'une association.